
L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



La Révérende Mère MARIE-ROSE

Fondatrice et première Supérieure des Sœurs des Très Saints Noms de Jésus et de Marie

La Mère Marie-Rose (dans le monde: Eulalie Durocher) naquit à Saint-Antoine Rivière-Chambly, le 6 octobre 1811. Elle fonda à Longueuil, le 1er novembre 1843, avec les demoiselles Henriette, Céré et Mélodie Dufresne, la Congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Cette communauté fit de rapides progrès : en 1893, elle comptait déjà 701 religieuses professes, 45 novices, 33 postulantes, 42 établissements et 20 écoles paroissiales, donnant l'éducation à 12,083 élèves. Mère Marie-Rose mourut le 6 octobre 1849.

Souvenirs historiques

Le 25 décembre 1805, naissance, à Montréal, de Jean-Baptiste Ferland, devenu dans la suite un saint prêtre, un littérateur de premier ordre, un grand historien. « Canadien par la naissance et par le cœur, » comme il l'a dit lui-même, l'abbé Ferland étudia avec amour l'histoire de sa patrie. Il nous a laissé le fruit de ses recherches dans plusieurs ouvrages, notamment dans son *Cours d'Histoire du Canada*.

Avec F.-X. Garneau, l'abbé Ferland a mérité le titre d'historien national.

Questions professionnelles

On nous demande : « Est-ce qu'une institutrice, qui prend ses repas en dehors de l'école, est tenue de dîner à la classe pour surveiller les élèves pendant la récréation du midi ? »

Réponse : L'article 124 des *Règlements du Comité catholique* dit : « Les commissaires et les syndics d'écoles devront prendre les mesures nécessaires pour que les élèves soient surveillés pendant les différentes récréations. »

Il appartient donc aux commissaires de décider le mode de surveillance à établir pendant la récréation du midi. Et cette surveillance peut-elle facilement être exercée par une autre personne que l'institutrice ? A moins que les commissaires ne permettent à une élève plus âgée d'exercer cette surveillance pendant l'absence de l'institutrice. A tout événement, une surveillance n'est nécessaire que dans le cas où des élèves éloignés apportent leur dîner.

« Les institutrices ont-elles le droit d'employer indifféremment l'écriture verticale ou l'écriture penchée ? »

Réponse :—Rien dans les *Règlements du Comité catholique* oblige le personnel enseignant à se servir d'une méthode d'écriture de préférence à une autre.

« J'enseigne dans une petite école élémentaire. J'ai deux élèves qui étudient les matières de la 5e année ; dois-je inscrire leurs noms au *Journal d'Appel* comme élèves du Cours Modèle (Intermédiaire) ? »

Réponse :—Oui, comme élèves de 5e année.

AIMER ET SE FAIRE AIMER

Ma joie est de former des hommes, de préparer des enfants à comprendre la vie et ses devoirs... Pour animer des cerveaux, élever des cœurs, armer des êtres en vue de la lutte moderne, je n'ai point d'autre système que de mettre les enfants en confiance. Aimer et se faire aimer, tout est là : l'éducation, au fond, n'est qu'une affaire d'affection.

LE CHANOINE BRETON.

Pensée

Il n'est ni artisan, ni peintre, ni statuaire, ni aucun artiste qui atteigne à la hauteur de celui qui possède l'art d'élever la jeunesse.

S. JEAN CHRYSOSTÔME.

PÉDAGOGIE

L'enseignement intuitif dans les écoles canadiennes

La Vérité du 21 septembre dernier commençait la publication d'une intéressante étude intitulée: *Questions pédagogiques*. L'auteur, "un éducateur distingué qui fait actuellement son tour d'Europe" (1) consacre tout un chapitre à l'enseignement intuitif. Ce chapitre a pour titre: *Les bases intuitives de l'enseignement primaire*. Le correspondant de *La Vérité* y résume avec beaucoup de clarté une conférence donnée par l'abbé Dévaud à l'Université de Fribourg, lors de l'inauguration "des cours de vacance (2)." Le correspondant canadien de *La Vérité*, devenu grand admirateur de l'enseignement intuitif, écrit:

« Je vous adresse mes notes sur les conférences de l'abbé Dévaud. Tout incomplètes qu'elles sont, je me flatte qu'elles vous aideront peut-être à présenter un jour à vos lecteurs, et en particulier à nos maîtres et à nos maîtresses de l'enseignement primaire, des méthodes qui paraissent faire en Europe la haute supériorité des écoles suisses et allemandes. Si inapplicable qu'apparaisse cette pédagogie, en certaines de nos régions, il n'y a pas moins en Suisse et en Allemagne, un mouvement intéressant vers lequel on pourrait se tourner avec quelque profit. J'ai cru devoir jeter, au milieu de mes notes, les renseignements et les applications pratiques que j'ai pu recueillir en causant avec quelques instituteurs. »

Les passages soulignés l'ont été par nous.

La citation qui précède semble établir que le personnel enseignant primaire de nos écoles catholiques ignore plus ou moins ce qu'est l'enseignement intuitif. Nous admettons bien, avec le correspondant de *La Vérité*, "que cette pédagogie paraît inapplicable en certaines de nos régions;" mais au Canada comme en Suisse et en France, les instituteurs et les institutrices sont parfois lents, malheureusement, à adopter les nouvelles méthodes. Le correspondant de *La Vérité* ne cite-t-il pas lui-même l'abbé Dévaud qui déplore la lenteur des catholiques suisses à adopter les méthodes progressives? Et la Suisse est la terre classique de la pédagogie: la patrie du P. Girard et de Pestalozzi!

Nous ne voulons nullement excuser les maîtresses et les maîtres ignorants ou négligents, car le personnel enseignant de notre province a été tenu au courant des procédés et des méthodes préconisés en Europe depuis un demi-siècle. Nous désirons tout simplement établir que le procédé intuitif est depuis longtemps connu des instituteurs canadiens-français.

Mais avant de procéder à notre petite enquête, disons ce que c'est que l'intuition en pédagogie.

(1) *La Vérité* du 21 septembre 1907, page 73.

(2) M. l'abbé Dévaud est inspecteur des écoles de Fribourg (Suisse).

“L'intuition pédagogique, c'est l'emprise directe de nos facultés connai-
santes sur l'objet à connaître; c'est l'enseignement concret; par exemple, un
arbre étudié sur place (1).”

Dans un autre endroit, le correspondant de *La Vérité* dit, d'après l'abbé
Dévaud:”

« Il faut l'intuition et l'intuition sensible. Rien n'est dans l'intelligence qui
n'est d'abord dans le sens. Il faut faire marcher de pair le signe et la chose signifiée.
A jeter l'enfant en pleine région abstraite, à parler à flots devant lui de choses qui
mettent une solution de continuité avec ses premières connaissances, à lui présenter
des motifs de lecture où rien ne se trouve qui corresponde au produit de ses sensations,
on lui inculque un savoir verbal, formaliste et artificiel, on l'habitue à jongler avec des
mots vides, à ne pas vérifier ses connaissances. »

Voici quelques autres définitions du procédé intuitif :

“Le procédé intuitif, ou intuition sensible, consiste à donner un caractère
concret aux notions enseignées, afin d'amener l'enfant à l'intelligence des
idées abstraites. On peut le définir: *l'enseignement par l'observation sensi-
ble* (2).”

“La méthode intuitive est une méthode naturelle et analytique qui repose
sur la perception et l'étude des choses par les sens (3).”

A proprement parler, le mot *intuition* signifie *connaissance soudaine et
indubitable*, ce qui ne se concilie guère avec l'idée de méthode qui nous fait
songer à un effort de l'esprit. Ce sont les pédagogues allemands, suivant
Chasteau, qui ont introduit ce mot dans la langue pédagogique et l'ont fait
parvenir jusqu'à nous comme synonyme de *connaissance sensible* (4).

Telle que ci-dessus définie, la méthode intuitive est-elle connue dans les
écoles primaires de la province de Québec?

Ouvrons le *Programme d'études* de nos écoles primaires, nous y trouve-
rons une réponse catégorique dans l'affirmative.

« Employer le procédé intuitif, c'est recourir à un objet concret pour inculquer
une notion abstraite. Ainsi se servir de billes, de bâtonnets, de bûchettes, pour donner
aux enfants l'idée du nombre, des unités, des dizaines; faire usage de gravures, pour
leur expliquer un événement historique ou une leçon de catéchisme; montrer à la
classe un carré de papier, un dé à jouer, avant d'aborder le tracé ou l'étude de ces fi-
gures géométriques; placer devant les yeux des élèves un globe terrestre, des croquis
esquissés au tableau noir, pour leur faire mieux saisir la forme générale de la terre,
les contours d'un lac, la direction d'une rivière;—tout cela c'est employer le procédé
intuitif.

« Et si le maître veut être compris surtout des plus jeunes enfants, il lui faut ab-
solutement user de ce moyen d'instruction. Utiles et même nécessaires dans toutes les
classes du cours élémentaire, les procédés intuitifs seront aussi très précieux dans les
cours supérieurs;—quand on y abordera, par exemple, des notions nouvelles; et, d'une
manière générale, dans les leçons de sciences naturelles.

(1) *La Vérité* du 21 septembre, p. 73.

(2) *Eléments de Pédagogie pratique* à l'usage des Frères des écoles chrétiennes.
vol. 1, p. 362.—Paris, 1901.

(3) Chasteau, *Leçons de Pédagogie*, p. 213.

(4) La méthode intuitive est très ancienne. Comenius, Rabelais et Montaigne
la préconisaient de leur temps. Mais c'est surtout Pestalozzi, qui en a fait la base de
son système d'éducation.

« Tout maître zélé doit être familiarisé avec l'emploi de cette méthode (1). »
C'est bien là, n'est-ce pas, ce que les auteurs plus haut cités entendent par le procédé intuitif.

Dans ce même programme d'études de nos écoles catholiques, il y est question très souvent de la méthode intuitive, notamment aux pages 23, 24, 25, 39, 42, 60, 70, 78, 83, 84, 85, 86, 90, 95, 114, 119 (2).

Choisissons au hasard ce que dit le Programme (3) au sujet de l'enseignement du catéchisme :

« Rien, peut-être, n'est plus difficile pour le premier âge que l'étude du catéchisme. C'est là un résumé des vérités les plus élémentaires, mais aussi les plus sublimes et les plus profondes. Sans avoir la prétention d'en donner aux enfants une intelligence complète, les maîtres pourront espérer cependant leur en faire saisir le sens, s'ils veulent bien employer les procédés suivants : *utiliser les images, les gravures murales, les objets de piété qui se trouvent à leur disposition* ; exposer autant que possible, sous forme historique attrayante, tout ce qui se rattache par exemple à la vie de Notre-Seigneur, à l'institution des sacrements, à la révélation des dogmes ; *se servir de comparaisons tirées du milieu familial aux élèves pour expliquer les termes abstraits* ; *illustrer la définition des vertus par un trait historique, un exemple* ; dans tous les cas, *ne rien confier à la mémoire des élèves sans une explication préalable suffisante* ; et, dans ce but, multiplier les interrogations, les petites causeries ; contrôler avec soin et corriger minutieusement les réponses des enfants. »

A la vérité, a-t-on parlé mieux à Fribourg du procédé intuitif ?

Et l'arithmétique, comment doit-on l'enseigner aux débutants ?

« Développer chez l'enfant une idée nette, exacte du nombre, *au moyen d'objets matériels* ; lui montrer à former des nombres à l'aide de ces mêmes objets ; lui apprendre à nommer les nombres et à les représenter par des chiffres ; — en même temps, *mais encore à l'aide d'objets matériels*, lui faire résoudre mentalement puis par écrit de petits problèmes familiers très simples, présentant d'abord séparément et ensuite combinant ensemble graduellement des applications de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division ; c'est enseigner la numération parlée et la numération écrite ; c'est enseigner les quatre opérations fondamentales du calcul, *d'après la méthode qui consiste à aller du concret à l'abstrait, du connu à l'inconnu, du particulier au général, du facile au plus difficile* — la seule méthode rationnelle et féconde avec les jeunes enfants — la seule méthode à employer dans les classes inférieures et celle qui doit dominer dans tout le cours élémentaire (4). »

C'est bien là l'enseignement intuitif, tel que compris à Fribourg. « Nous voulons l'enseignement intuitif, nous disent les instituteurs (suisses), mais pour conduire l'esprit aux notions abstraites (5). »

Notons que le *Programme d'Etudes* a été distribué par toute la province de Québec (un exemplaire par école) il y a près de deux ans.

Mais ce n'est pas le seul ouvrage répandu dans nos écoles qui traite de l'enseignement intuitif. Il y a environ quatre ans, un traité canadien de pédagogie (6) a été également envoyé à tous les instituteurs de la province.

(1) *Règlements Refondus du Comité catholique*, p. 25.

(2) *Règlements Refondus du C. C.*

(3) *Id.*, p. 42.

(4) *Règlements Refondus du Comité catholique*, p. 85.

(5) Le correspondant de *La Vérité*.

(6) *Pédagogie Pratique et Théorique*, Québec : Dussault & Proulx — 1901.

A la page 6 de ce manuel, on lit ce qui suit à propos d'enseignement intuitif: "Le maître doit s'adresser tout d'abord aux sens des élèves à la vue, à l'ouïe, au toucher, pour inculquer plus facilement les principes. Exemple:—On met sous les yeux des élèves divers objets: des billes, des fèves, des crayons, etc., et, en les lui faisant compter, on lui donne l'idée concrète de nombre."

A la page 33, relativement à ce que doit être l'enseignement de la langue maternelle au degré élémentaire: "Un enseignement gradué. Il fait appel aux connaissances actuelles de l'élève pour lui en faire acquérir de nouvelles."

Page 74, *Une leçon intuitive de Grammaire* sur l'Adjectif.

De la page 117 à la page 191, on y traite de l'enseignement de l'arithmétique d'après le procédé intuitif, avec démonstrations graphiques, *ad hoc*.

Le procédé intuitif y est aussi recommandé pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie (1).

Voir aussi le chapitre *Leçon de choses*, page 230.

L'enseignement intuitif n'est donc pas chose absolument nouvelle dans les écoles de la province de Québec.

Mais ce n'est pas tout: *L'Enseignement Primaire*, qui pénètre chaque mois dans les six mille écoles primaires catholiques de la province de Québec, et cela depuis neuf ans, a traité ce sujet à maintes reprises, fourni de nombreuses leçons pratiques d'après la méthode inductive.

Et pas plus tard que l'année dernière, le gouvernement a fourni à un grand nombre d'écoles, les superbes *Tableaux de fractions* de M. Lippens, qui sont l'illustration parfaite de la valeur du procédé intuitif.

Depuis 1898, voici dans quelle mesure *L'Enseignement Primaire* a préconisé l'enseignement intuitif:

1897-1898 :—*Notions de la proposition* (d'après la méthode intuitive), pages 110, 179 — *Leçons intuitives de grammaire*, p. 251.

1898-1899 :—*L'Enseignement intuitif*, pages 15, 202, 333, 462 — *Leçons de choses*, p. 408 — *Enseignement des fractions* (d'après la méthode intuitive), page 409.

1899-1900 :—*L'Enseignement des fractions*, p. 13 — *Les leçons de choses*, pp. 18, 68 — *Le tableau noir comme moyen d'enseignement intuitif*, pp. 6, 69, 137.

1900-1901 :—*Leçons de choses*, pp. 160, 329, 400, 408, 419, 462.

1901-1902 :—*Leçons de choses ou d'observation*, pp. 319, 357, 492, 496, 558, 616, 618 — *L'intuition, base de la méthode inductive*: extrait d'une conférence donnée par le directeur de *L'Enseignement Primaire* devant les institutrices religieuses et laïques réunies à Montréal pour les conférences pédagogiques diocésaines, pp. 210, 220.

1902-1903 :—*Exercices de rédaction* d'après la méthode intuitive, pp. 200, 214.—*Du besoin d'activité chez les enfants et des moyens de concilier ce besoin avec les exigences de la discipline*, conférence de M. l'inspecteur Nansot devant les institutrices des diocèses de Québec, Nicolet et Joliette, p. 134. Cette conférence de M. Nansot démontre de la façon la plus probante « que les procédés qui s'adressent uniquement à la mémoire tiennent les enfants dans un état passif et laissent leur activité sans aliment. »—*Les leçons de choses pour les trois cours*, p. 100.

1903-1904 :—*Faire comprendre avant de faire apprendre*, p. 195 — *Leçons de choses*, pp. 217, 264, 284, 346, 494 — *Quels sont les moyens d'exercer et d'entretenir*

(1) *Pédagogie Pratique et Théorique*, pages 218 et 226.

l'attention et la curiosité des enfants, p. 9 — *L'Exercice d'invention au tout petit*, p. 10 — *L'Enseignement Froebel en Angleterre et aux Etats-Unis*, p. 405.
 1904-1905 : — *Du rôle de la mémoire et du jugement à l'école*, pp. 257, 330 — *Le boulier-compteur*, J. Ahern, p. 95 — *De l'enseignement des leçons de choses*, F. Liénard, p. 332 — *Leçons de choses*, p. 547.
 1905-1906 : — *L'enseignement intuitif à l'école primaire*, conférence de M. N. Tremblay devant les institutrices du diocèse des Trois-Rivières, p. 140 — *Comment enseigner l'arithmétique à l'école primaire* (d'après le procédé intuitif) conférence de M. J.-P. Thibault devant les institutrices du diocèse de Nicolet, pp. 290, 333, 396 — *De l'intuition* (détaché d'une conférence du directeur de *L'Enseignement Primaire* donnée aux institutrices du diocèse de Nicolet), p. 460 — *Leçons de choses*, pp. 480, 542, 587.
 1906-1907 : — *Enseignement de la géographie à l'école primaire d'après le procédé intuitif* (conférence de M. H. Nansot aux institutrices du diocèse des Trois-Rivières, p. 94 — *Leçon de choses*, p. 100 — *Tableaux de l'enseignement intuitif des fractions*, p. 142 — *Leçon de choses*, pp. 152, 215, 278, 417, 475, 541, 591 — *La leçon de sciences à l'école primaire*, p. 207.

En plus des articles, études, conférences et leçons parus dans *L'Enseignement primaire* de 1898 à 1907, ajoutons les leçons de rédaction de M. H. Nansot et les causeries sur l'arithmétique de M. J. Ahern. Dans leurs travaux, nos deux collaborateurs se sont constamment inspirés de la méthode intuitive.

M. M. les inspecteurs d'écoles, dans leurs conférences pédagogiques, ont souvent traité du procédé intuitif devant le personnel enseignant de leur district respectif.

Dans les écoles de notre province, on se sert aussi du *Traité de leçons de choses* de M. J. B. Cloutier, de la *Nouvelle géographie élémentaire* de M. J. N. Miller (rédigée admirablement d'après la méthode intuitive), et de *Mon Premier Livre*, ce dernier ouvrage comprend tout un petit traité intuitif d'arithmétique, de géographie, de grammaire et de leçons de choses.

Mais ce n'est pas depuis une décade seulement que le procédé intuitif est préconisé dans le champ de notre enseignement primaire bas-canadiens. Dès 1857, époque de la fondation des écoles normales, chez nous, le *Journal de l'Instruction publique*, volume I, page 194, parle de *l'Utilité des leçons de choses* "qui substituent au livre froid et inanimé le tableau gai et presque vivant par ses couleurs, elles substituent à la mémoire mécanique ou artificielle, l'intelligence et la raison, elle ouvre page par page le grand livre de la nature aux yeux de l'enfant qui sans cela passerait inattentif et insoucieux près de ses plus grandes merveilles."

Dans la prochaine livraison, nous reprendrons notre enquête, qui s'étendra, cette fois, de 1857 à 1897. Notre but n'est pas de laisser croire que dans nos écoles on fait la part assez large au procédé intuitif. Nullement, nous désirons tout simplement établir que le personnel enseignement primaire de notre province a eu l'avantage d'être mis au courant des réformes pédagogiques dignes d'attention.

C. J. MAGNAN.

Sages réflexions pédagogiques

M. l'abbé F. X. Ross, Principal de l'École normale de Rimouski, a publié en juillet dernier, dans *Le Progrès du Golfe*, une étude pédagogique très pratique. M. l'abbé Ross a écrit spécialement pour le district qu'il habite. Néanmoins, les passages suivants peuvent être utiles à tout le personnel enseignant de la province :

“Dans certaines écoles on ne semble pas distinguer entre *voir* et *savoir* une matière. Là, les enfants ont tout vu et ne savent rien. On fait tout simplement du bourrage, et on tâche de remplir la tête d'un enfant par des formules indigestes, incomprises, tout comme on fait d'une cruche, au moyen d'un entonnoir. Par un exercice de patience, on peut faire subir la même opération à un perroquet.

“On n'arrivera jamais à faire quelque chose de bien tant qu'on oubliera que la mémoire est purement un aide, une faculté qu'il faut cultiver, sans doute, mais qui n'est pas le réceptacle du savoir, et que les grands facteurs de l'instruction sont—avec le temps—la raison et le jugement. L'instruction n'est-elle pas le moyen de cultiver et de développer par l'exercice ces nobles facultés que le Créateur a données à l'homme? Savoir quelque chose, c'est être familier avec elle, c'est connaître le “pourquoi” de cette chose, en donner la raison, pouvoir dire : je fais ou j'écris telle chose parce que... Il n'y a point de violence à faire à l'enfant pour en arriver là, il n'y a qu'à suivre sa nature.”

Après avoir démontré la nécessité d'un cours préparatoire à l'École normale de Rimouski; M. le Principal dit :

“Il est facile, par tout ce que j'ai dit jusqu'ici, de voir ce qu'on enseignera au cours préparatoire. On enseignera les *éléments*, on fera prendre aux élèves la méthode du travail intelligent; là elles se familiariseront avec les connaissances fondamentales du cours d'études, perfectionneront leur orthographe, apprendront par la rédaction à exprimer convenablement leurs idées, se rendront maîtres de la conjugaison des verbes, s'initieront à la méthode d'unité qui est la clef de toute l'arithmétique, et prendront l'habitude de donner le “pourquoi” de leurs opérations.

“Il y a certaines gens qui travaillent sans relâche, donnent de la tête partout, veulent entreprendre mille choses à la fois, piétinent sur la place, s'essoufflent, se mettent en nage, et arrivent à la fin de la journée épuisés, sans avoir rien fait qui vaille : en langage populaire on dit qu'ils *pilassent*. Un autre qui s'évertue bien moins, mais sait toujours prendre son ouvrage “par le bon bout”, arrive à la fin du jour avec un résultat des plus satisfaisants. On trouve les mêmes types chez la gent écolière. On sait comment certains enfants, bien doués du reste, se morfondent à l'étude sans jamais bien réussir; donnez-leur une bonne méthode et vous les verrez avancer à

pas de géant. C'est un vieil axiome : "Beaucoup de travail, beaucoup de méthode dans le travail et beaucoup de persévérance dans la méthode." Le cours préparatoire apprendra aussi aux élèves la méthode du travail, leur montrera à prendre l'étude "par le bon bout", et ce ne sera pas un mince avantage."

L'enseignement aux Pays-Bas (Nederland) (1)

1o. De l'enseignement primaire (2)

Nous connaissons trois lois concernant l'enseignement : celle de 1806, celle de 1857 et enfin celle de 1878.

La loi de 1806 sur l'Enseignement Primaire avait établi quatre degrés ou diplômes : 4e, 3e, 2e et 1er. Le diplôme No 4 pouvait s'obtenir à l'âge de 16 ans et donnait droit à enseigner ; le No 3 donnait droit de diriger les petites écoles de campagne ; le No 2 donnait droit d'être à la tête de n'importe quelle école : quant au diplôme No 1, obtenu par quelques sujets seulement, il correspondait plutôt à un «*Doctorat*» et était accordé à un sujet brillant et qualifié pour toutes les matières concernant l'enseignement.

La loi de 1857 ne reconnaît que deux diplômes, celui de simple instituteur et celui de l'instituteur ou précepteur en chef. Quant aux brevets spéciaux pour "les langues" on les faisait ajouter au diplôme au fur et à mesure qu'on réussissait aux examens à cet effet.

La loi de 1878 (Schoolwet van Kappeyne) reconnaît deux brevets de capacité : celui de l'instituteur et celui de l'instituteur en chef (brevet simple ou élémentaire et brevet supérieur). Quant aux langues et autres matières spéciales, comme la gymnastique, économie domestique, ouvrages au crochet, broderie, dessin, agriculture et horticulture, mathématiques, histoire universelle, langue anglaise, allemande et française, toutes ces matières permettent d'obtenir de nouveaux brevets de capacité. De sorte qu'actuellement on peut se munir de 14 brevets pour l'Enseignement Primaire.

Si la loi de 57 avait introduit l'Enseignement Primaire Public, en imposant à toutes les communes l'obligation de faire donner un enseignement primaire suffisant par des instituteurs brevetés, celle de 78 avait surtout l'enseignement neutre pour base et principe. Cette neutralité s'appelaient bientôt irrégion et devenait une cause de grands troubles. Une requête très pressante fut faite par les «*cléricaux*» auprès de Guillaume III afin d'empêcher la sanction de la dite loi. Elle fut inutile. Aussitôt éclate la lutte, qui, nous pouvons le dire sans crainte, a depuis dirigé la politique. D'ailleurs, sous le régime de la loi de 57, beaucoup d'écoles libres (non de l'État) avaient déjà été construites par les catholiques et les protestants. Le Mandement des

(1) Hollande.

(2) Écrit spécialement pour *L'Enseignement Primaire*.

Evêques réunis (dont très souvent les *libéraux* ont abusé comme une atteinte au développement intellectuel du peuple, par les prêtres catholiques), imposait l'instruction ou l'enseignement religieux à tous les catholiques. Mais les obligations pécuniaires étaient excessivement lourdes. Les protestants trouvaient ce fardeau odieux autant que les catholiques et l'on vit alors naître et apparaître l'*Alliance monstrueuse* (MONSTERVERBOND) entre Catholiques et Protestants croyants, c'est-à-dire Calvinistes. Les *cléricaux* vont ensemble au «scrutin», et l'École est la mise en jeu. En 1888 la victoire est remportée, et le ministère Mackay-Kenchenius arrive au pouvoir. La «Loi sur l'Enseignement» est modifiée; les écoles libres reçoivent de l'État droit d'existence, pourvu qu'elles satisfassent suffisamment à certaines conditions: on leur accorde, en effet, une allocation de 200 à 400 florins, suivant l'enseignement donné. C'était peu, il est vrai, mais c'était un commencement. Croire la lutte de l'école (ou pour l'école) finie, parut bientôt une illusion. Égalité de droits pour les écoles libres était un des points du programme cléricale: aussi la chute du ministère cléricale en 1891 rejeta la (MONSTERVERBOND) dans la lutte jusqu'à ce que l'année 1901 lui donnât de nouveau la victoire. Kuyper et Dr Scheepman avaient triomphé. Kuyper, ex-ministre protestant, le pape des Calvinistes, un des plus célèbres journalistes, un des hommes les plus instruits, un des plus grands hommes d'état, devint Premier Ministre. La Loi sur l'Enseignement est revue avec grand soin. En voici les résultats.

Non seulement l'Enseignement Libre eut le bonheur de trouver en lui un véritable ami, mais la pension des Veuves et Orphelins d'instituteurs catholiques et protestants fut aussi *son œuvre*. (à suivre).

H. G. DROST, Inst.

Directeur de l'Institut St-Joseph.

Hevenaar, Juin 1907.

Une nouvelle carte du Canada

Le gouvernement de Québec a récemment fait publier une superbe carte du Canada, préparée spécialement pour les écoles de notre province. Cette carte, avant d'être imprimée, a reçu l'approbation du Conseil de l'Instruction publique. Le Département de l'Instruction publique est à en faire la distribution aux écoles: *Une carte par maison d'école* et non une carte par classe. La distribution de cette nouvelle carte prendra nécessairement quelques mois.

Le personnel enseignant bénéficiera de cette mesure généreuse des autorités.

VIEUX SOUVENIRS

(Décembre 1650 — Décembre 1683)



INCENDIE DU PREMIER MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC,
LE 29 DÉCEMBRE 1650



INCENDIE DU PREMIER COUVENT DES SŒURS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME,
DÉCEMBRE 1683

HYGIENE

Des conditions d'une bonne digestion

La première condition d'une facile et bonne digestion c'est un bon appareil digestif. Ce n'est pas suffisant. On doit ne confier à cet appareil digestif que des aliments et autres substances susceptibles d'être imprégnés et dissouts par les divers sucs digestifs : salive, suc gastrique, suc intestinal, etc.

Il est certaines substances qui deviennent plus facilement digestibles après avoir subi une bonne cuisson ; d'autres substances, au contraire, sont digérées plus facilement si elles n'ont pas été au feu, ou si elles n'ont subi qu'un commencement de cuisson.

Il est certains aliments qui ne doivent pas être pris en même temps, au même repas ; d'autres substances, d'un autre côté, se complètent et ajoutent, par leur contact, à leurs qualités respectives.

La parfaite mastication des aliments est une condition essentielle d'une bonne digestion. On doit mâcher longtemps toutes les substances, même les potages, même le lait. Cette opération ne fait pas seulement que dissocier, déchirer, broyer les aliments, il faut qu'elle les triture et qu'elle les imprègne, qu'elle les pénètre profondément de la salive. Cette première phase de la digestion doit se faire dans la bouche, et elle ne s'accomplira parfaitement que si l'on y met le temps nécessaire.

A la veille de se mettre à table et durant le repas on devra éviter les émotions morales vives de toute nature, les émotions morales précipitent les battements du cœur et congestionnent les petits vaisseaux de l'estomac ; ce phénomène doit être évité à tout prix. Une conversation aimable doit présider à tous nos repas, mais éloignons les discussions pénibles et trop sérieuses. Faisons en sorte que le moment du repas de la famille ne soit pas le moment de la réprimande, des reproches, des gronderies.

J.-G. PARADIS, M. D.

La géographie dans nos écoles

L'Événement du 9 novembre dernier publiait un communiqué de la Société de géographie de Québec dont nous détachons ce qui suit :

"Le Congrès de Bordeaux appuie de plus, on vient de le voir, sur l'importance de l'enseignement de la géographie dans les écoles. Nous n'apprendrons à personne que cet enseignement a été quelque peu négligé dans notre pays. Il est vrai que depuis quelques années, il y a eu un réveil de ce côté et que l'on semble porter un intérêt plus vif à cette science qu'on pourrait appeler à bon droit la sœur de l'Histoire. Seulement, il reste encore trop d'écoles dans la province, où l'enseignement de la géographie est considéré comme quantité négligeable. On croit avoir suffisamment fait dans ces écoles lorsqu'on a appris ou expliqué aux enfants que le monde se divise en cinq par-

ties: l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie. Mais de la géographie du Canada, de la géographie de la province de Québec, où la plupart de ces enfants sont appelés à vivre, rien ou trop peu. C'est là un enseignement défectueux et notre pays est assez intéressant par lui-même pour mériter d'occuper une place plus large sur les programmes scolaires. On excusera toujours facilement un canadien qui a fréquenté les écoles communes d'ignorer les petites villes de l'Allemagne, de la Russie ou de la Turquie, mais on ne saurait lui pardonner d'ignorer les divisions géographiques et politiques de son pays et ne pas connaître nos grandes rivières et nos grands lacs. Appelés que nous sommes à travailler au développement du Canada, il est de première importance que l'on apprenne aux enfants non seulement à aimer leur pays, mais à le connaître sous tous ses aspects. Et si pour arriver à cette connaissance que nous tenons pour indispensable, il faut consacrer dans les écoles un plus grand nombre d'heures à l'enseignement de la géographie, eh bien! que l'on n'hésite pas. Le professeur, quel qu'il soit, aura au moins la consolation d'avoir rempli une tâche patriotique et le mérite d'avoir inculqué à ses élèves une science dont ceux-ci auront toujours l'occasion de faire usage."

L'auteur que nous venons de citer admet que de grands progrès ont été faits, chez nous, dans l'enseignement de la géographie, mais il pense qu'il y a place encore pour de notables améliorations. Ce qui est très vrai.

Le personnel enseignant des écoles catholiques de la province de Québec n'aurait aucune excuse à offrir s'il négligeait la géographie. Depuis une décade, le Comité catholique et le Gouvernement ont adopté des mesures très pratiques afin de faciliter l'enseignement de cette matière importante. Il y a quelques années, le Gouvernement faisait distribuer dans toutes les écoles une superbe carte de la Province de Québec, et actuellement une nouvelle carte du Canada, spécialement préparée pour nos écoles primaires et approuvée par le Comité catholique, est distribuée par toute la province. Des Atlas très bien faits, publiés chez nous, sont approuvés par le Conseil de l'Instruction publique.

Mais ce qui prouve surtout l'intérêt que les autorités scolaires portent à l'enseignement de la géographie, c'est la place importante qu'occupe cette matière dans le *Programme d'Études* des écoles catholiques de notre province. Que l'on veuille bien consulter à ce sujet le *Manuel de l'Instituteur catholique* de M. de Cazes. Aux pages 93 et 94, on y trouvera le programme de géographie avec divisions annuelles; et aux pages 95 et 96 une excellente direction pédagogique relative à l'enseignement de la géographie.

Il est à noter que ce sujet a été maintes fois traité devant le personnel enseignant, soit par des spécialistes invités à exposer des questions de méthodologie aux conférences diocésaines, soit par M. M. les inspecteurs d'écoles. Et

tous ceux qui sont au courant de ce qui se passe dans nos écoles normales savent combien les études géographiques sont l'objet de soins particuliers dans ces maisons.

Enfin, ajoutons que *L'Enseignement Primaire* à souventes fois publié des études ayant trait à la géographie.

Les instituteurs et les institutrices qui accordent peu ou point d'attention à cette branche sont absolument inexcusables.

C. J. M.

L'ÉCOLE NORMALE LAVAL

I. Historique.—II. Principes qui ont présidé à sa fondation.—III. Résultats obtenus.—IV. Son rôle dans l'avenir.

I

HISTORIQUE (1)

Les principaux.—M. l'abbé *Horan*, ancien directeur du Séminaire et secrétaire de l'Université Laval, ne passe qu'une année à l'École normale. En 1858, Sa Sainteté Pie IX le nommait 1er évêque de Kingston. Homme instruit, professeur distingué, Mgr Horan mérite une place d'honneur dans l'histoire de l'éducation de notre jeune pays.

Le deuxième Principal fut M. l'abbé *Jean Langevin*, ancien professeur de mathématiques au Séminaire de Québec, et successivement curé de Sainte-Claire et de Beauport. L'École normale ne pouvait assurément tomber entre meilleures mains : intelligence d'élite, fortifiée par de profondes études, travailleur infatigable, esprit éminemment méthodique, rien ne lui manquait pour remplir avec honneur et distinction le poste important qui lui était confié. De plus, son séjour à la campagne, où il s'était activement occupé des questions scolaires, l'avait initié aux choses de l'enseignement pratique. Avec cet esprit d'ensemble et de détails qui le caractérisait, aidé de vastes connaissances pédagogiques, il déploya tout son zèle, toute son énergie à asseoir le nouvel établissement sur des bases solides et durables. Pendant son séjour à l'École normale, il rédigea un *Traité de Pédagogie* remarquable, que les maîtres de l'enfance peuvent encore consulter avec profit aujourd'hui.

Comme son prédécesseur, l'abbé Langevin dut quitter son poste de Principal à l'appel du Pape : le 1er mai 1867, il devenait le premier évêque de Rimouski. Il eut comme remplaçant intérimaire M. l'abbé Narcisse Fortier, et comme successeur régulier, M. l'abbé *Chandonnet*. Ce dernier, homme de talent remarquable, était peu pédagogue, et dans ses classes les élèves les plus avancés mêmes avaient peine à le suivre. D'ailleurs, son état de santé ne lui permit pas de fournir une longue carrière à l'École normale, et, dès 1871, il céda son poste à M. l'abbé *Pierre Lagacé*, ancien supérieur du collège de Sainte-Anne.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de novembre 1907, p. 136.

M. Lagacé était bien l'homme qualifié sous tous les rapports pour remplir cette importante mission. Doué des plus belles qualités du cœur et de l'esprit, possédant un jugement sûr et une grande douceur de caractère, excessivement poli et délicat, il savait commander sans froisser, user même d'une juste sévérité sans diminuer la vénération dont le personnel de l'école l'a entouré jusqu'à la mort. Il était observateur à un très haut degré. Aussi, dès son arrivée à l'École normale, il comprit en voyant à l'œuvre les hommes du métier, que malgré ses fortes études et ses connaissances, il n'était pas encore maître de la méthode. Il se livra à un travail sérieux et acquit en peu de temps une véritable supériorité. L'abbé Pierre Lagacé a été certainement un de nos meilleurs pédagogistes canadiens. La routine était son grand ennemi. Il s'efforça, non sans succès, de convaincre les instituteurs et les institutrices de notre province qu'il était temps de donner un enseignement plus rationnel et plus expérimental. Une branche très importante, la lecture à haute voix, laissait à désirer dans la plupart de nos écoles. Son oreille délicate et ses goûts artistiques étaient à chaque instant choqués par la lecture monotone, le ton chantard, la prononciation défectueuse de l'élève. Il passa en Europe en 1873 et étudia sous des maîtres compétents. A son retour, avec l'actif concours de M. Cloutier, il introduisit la méthode phonique à l'école d'application annexée à l'École normale et entreprit lui-même de réformer la prononciation chez les élèves-maîtres et les élèves-maitresses. Le succès ne se fit pas longtemps attendre. Son innovation rencontra d'ardents contradicteurs. On le critiqua, plusieurs mêmes s'en moquèrent, mais rien ne le découragea. « Je suis dans le vrai, dit-il, je finirai par avoir raison. » En effet, la véritable révolution qu'il opéra à l'école normale ouvrit les yeux à plusieurs de ses chauds contradicteurs. Plusieurs directeurs d'institutions le sollicitèrent de donner des leçons chez eux. Au commencement de 1884, le Séminaire de Québec l'avait nommé son professeur de lecture. La mort lui laissa juste le temps de donner quelques leçons : il mourut le 6 décembre de la même année.

La mort de M. Lagacé avait créé un vide profond. Ce prêtre éminent, cet homme d'un goût impeccable et d'une correction parfaite, avait jeté tant d'éclat sur le principalat de l'École normale que les amis de cette institution attendaient avec anxiété la nomination de son successeur. Heureusement que la Providence veillait sur notre Alma Mater, et, en lui donnant comme successeur de M. l'abbé Lagacé, M. l'abbé *Louis-Nazaire Bégin*, elle prouva que la bonne gouverne de l'École normale Laval ne lui était pas indifférente. La présence ici ce soir du vénérable archevêque de Québec, m'oblige à voiler l'éloge que la vérité et l'histoire me pressent de faire du successeur de M. Lagacé. Néanmoins, je ne puis taire que l'abbé Bégin, lors de sa nomination à l'École normale, était non seulement l'un des prêtres les plus en vue de l'archidiocèse de Québec, mais du Canada tout entier. Théologien très distingué, membre de la Société Royale du Canada, prêtre qui, par sa science profonde, rehaussée par les plus belles qualités du cœur, faisait le plus grand honneur à sa nationalité. Avant son entrée à l'École normale, l'abbé Bégin avait été successivement Directeur du Petit et du Grand Séminaire de Québec, préfet des études, professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique. On comprendra facilement quelle expérience des choses de l'enseignement le nouveau Principal possédait en prenant possession de sa charge. Aussi, sut-il très promptement adapter son savoir acquis sur le champ de l'enseignement secondaire au programme des écoles primaires.

L'abbé Bégin comprit tout de suite l'importance de la pédagogie théorique et pratique : il en favorisa les études avec un zèle qui se reconnaît encore dans l'Ar-

chevêque de Québec, membre du Conseil de l'Instruction publique. L'abbé Bégin ne resta que trois ans à la tête de l'École normale Laval.

Léon XIII, dont le regard expérimenté portait loin, appela le quatrième directeur de notre école au poste de premier évêque de Chicoutimi le 28 octobre 1888. Quatre ans après, l'évêque de Chicoutimi était rappelé à Québec en qualité d'administrateur de l'archidiocèse, et, en 1898, il succéda à son Eminence le Cardinal Taschereau comme archevêque de la vieille capitale. C'était le troisième évêque que l'École normale Laval fournissait à l'Église du Canada.

Et la réjouissante nouvelle de Rome annoncée dans cette salle même il y a quelques heures à peine, indique éloquemment que Pie X, comme ses illustres prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, tient l'École normale Laval en haute estime (1).

Le passage de l'abbé Bégin à l'École normale a laissé d'heureuses traces, qui seront suivies longtemps encore avec respect et reconnaissance.

C'est M. l'abbé *Thomas-Grégoire Rouleau*, assistant-principal depuis 1872, qui remplaça Mgr Bégin le 31 octobre 1888. Monsieur Rouleau avait rempli à deux reprises les fonctions de Principal intérimaire : en 1879, lors du second voyage de M. Lagacé en Europe, et en 1884, à la mort de ce dernier. Le nouveau Principal était donc admirablement préparé pour occuper la charge délicate que les suffrages unanimes des autorités lui avaient confiée.

Depuis vingt ans, M. le Principal actuel dirige l'École normale avec tact, bonté et fermeté. Il serait difficile d'énumérer les immenses services rendus à notre Alma Mater par M. l'abbé (pardon par Mgr Rouleau). D'ailleurs, je sais bien que M. le Principal ne me pardonnerait pas de faire son éloge en la présente occurrence. Mais il me permettra bien de dire que les anciens et les anciennes élèves de l'École normale Laval, qui ont presque tous bénéficié de sa science, de son expérience ou de sa charité, sont unanimes à reconnaître que l'éminent métropolitain de Québec ne pouvait avoir, comme successeur, un Principal plus digne et mieux qualifié. Le Pape, M. le Principal, en vous élevant à la haute dignité de Prélat domestique de Sa Sainteté, a rempli de joie le cœur de vos anciens élèves. Permettez-moi, au nom de tous, de vous offrir à cette occasion mémorable, de sincères et respectueuses félicitations.

Les anciens professeurs—Les différents Principaux qui se sont succédés à l'École normale Laval depuis sa fondation, ont eu pour auxiliaires plusieurs professeurs maintenant disparus de la scène du monde. Il est de notre devoir d'évoquer au moins leur mémoire, eux qui ont laissé dans cette maison des souvenirs impérissables.

Voici d'abord les professeurs de la première heure (2) :

M. *Toussaint*, professeur original mais excellent pédagogue qui savait rendre ses classes de géographie et de mathématiques absolument intéressantes. Professeur à l'École normale de 1857 à 1895. Auteur de plusieurs ouvrages classiques.

Puis le digne M. *de Fenouillet*, un savant français et un gentilhomme tout à la fois. Il neurt en 1858.

M. *Félix-Emmanuel Juneau*, nommé instituteur de l'école modèle des garçons : il devient inspecteur d'écoles en 1859, et M. J.-B. Cloutier le remplace. M. Juneau publia quelques manuels. Ce vénérable professeur fut un homme de bien : il s'occupa

(1) Les paroles qui précèdent furent prononcées à la séance du soir, le 26 septembre. Au banquet qui eut lieu le midi du même jour, S. G. Mgr Bégin avait annoncé l'élévation de M. l'abbé Rouleau au rang de Prélat romain.

(2) Voir le *Journal de l'Instruction publique*, vol. I, p. 9.

activement, pendant de nombreuses années, de l'admirable Société de Saint-Vincent-de Paul.

M. *Andrew Doyle*, nommé instituteur de l'école des garçons et professeur adjoint de l'École normale : il quitte l'école en 1864 et M. *D. McSwceny* lui succède. Ce dernier s'est éteint en 1903 à l'âge de 86 ans, après avoir donné près de trente laborieuses années à l'École normale Laval.

M. *P.-Louis Morin*, arpenteur, nommé professeur de dessin : il quitte l'enseignement pour le service civil le 15 septembre 1857 : M. *Lecourt* est son successeur.

M. *Ernest Gagnon*, nommé professeur de musique : il quitte l'enseignement pour le service civil en 1875.

La carrière artistique et littéraire de M. Ernest Gagnon a jeté tant d'éclat sur notre nationalité, les hommages qu'il a reçus et qu'il reçoit encore tous les jours sont si nombreux et si bien mérités, qu'il serait téméraire de ma part d'ajouter un mot à ces louanges universelles.

Un autre professeur encore plein de vie, malgré son âge avancé, contemporain de ceux dont nous venons de rappeler brièvement la mémoire, mérite une mention spéciale. M. *J.-B. Cloutier* a été l'un des plus actifs pionniers de la pédagogie en notre province. Dans ses cours, dans ses manuels classiques, dans *L'Enseignement Primaire* qu'il fonda en 1880, partout, M. Cloutier s'est efforcé de faire connaître et de propager les meilleures méthodes d'enseignement. Plus heureux que bien d'autres, M. Cloutier a vu de ses yeux le champ ensemencé de ses mains se couvrir d'épis mûrs.

Les successeurs de ces hommes distingués jouèrent un rôle parfois brillant, méritoire toujours.

Disons d'abord un mot de M. *Norbert Thibault*, l'un des plus brillants élèves qui soient passés à l'École normale Laval. Il devient professeur en 1860. C'était un professeur remarquable et un lettré. Mais la vie ne lui fut pas heureuse. En 1871, il quittait le monde pour le noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes à Montréal. Dans son nouvel état, il rendit de grands services à sa communauté et à l'enseignement. Littérateur remarquable, M. Thibault fit une critique sérieuse de la « Promenade des Trois Morts » de Crémazie. Ce dernier reconnut loyalement le talent du jeune instituteur. M. Thibault fut l'un des fondateurs de *La Semaine*, revue dévouée aux intérêts des instituteurs. Cette publication, qui devait son existence à MM. C.-J.-L. Lafrance et J. Létourneau, ne parut qu'une année.

Un autre professeur dont le nom s'identifia pendant de nombreuses années avec celui de l'École normale, c'est celui de M. Lacasse. M. *Napoléon Lacasse* succède à M. de Fenouillet en 1858 et enseigne à l'École normale jusqu'en 1898, époque où il prend sa retraite après cinquante-trois années passées dans l'enseignement actif. M. Lacasse était la personnification du devoir. D'une grande ponctualité, homme d'ordre, ferme et persévérant, il faisait faire de réels progrès à ses élèves. La dignité de sa conduite lui assurait le respect, et sa ténacité, même dans les petites choses, assurait un esprit de suite peu ordinaire. M. Lacasse s'est éteint à Québec le 4 avril dernier à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il était le doyen des instituteurs de la Province de Québec. Auteur de plusieurs ouvrages classiques.

Que dirai-je enfin de ce bon M. *Létourneau*, qui succéda à M. Thibault en 1871 ? Il était la douceur même. Aussi, jamais professeur ne sut mieux posséder que lui le cœur de ses élèves. Le régime paternel régnait dans ses classes : on se rappelle avec quelle délicatesse il reprenait les élèves coupables et combien vite l'offense était

oubliée. M. Létourneau savait très habilement manier la plume : on peut lire dans *La Semaine* de jadis et dans *L'Enseignement Primaire* plusieurs études pédagogiques et littéraires dues à sa plume exercée. En 1900, M. Létourneau prenait sa retraite après vingt-neuf ans passés à l'École normale même. Et le 1er septembre 1906, après une longue et sainte vie, il rendait sa belle âme à Dieu. (*A suivre*).

C.-J. MAGNAN.

Echos du Cinquantenaire de L'École normale Laval

Discours de l'hon. R. Roy, Secrétaire de la Province

Prononcé au banquet des anciens élèves, le 26 septembre 1907, en présence de cinq cents convives, parmi lesquels on remarquait M. le Lieutenant-Gouverneur, S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, NN. SS. les Evêques de Chicoutimi, de Valleyfield, de Nicolet, de Charlottetown, S. G. Mgr Blanche, le Surintendant de l'Instruction publique, le Recteur de l'Université Laval, le Maire de Québec et un nombre considérable d'autres personnages ecclésiastiques et civils.

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

Messeigneurs,

Messieurs,

Cette réponse à la santé de l'Instruction publique, m'est à la fois d'un grand honneur et d'un grand embarras. Grand honneur en effet est celui qui m'échoit d'adresser la parole, en une circonstance aussi solennelle, à l'élite intellectuelle et sociale, non seulement de Québec, mais de toutes les principales villes de cette province, en ma qualité de Secrétaire Provincial, représentant comme tel le Département de l'Instruction publique : grand honneur aussi, car c'est précisément cette qualité de chef de département qui me gêne pour dire librement tout le bien que je pense de l'École normale Laval, cette fille aînée de l'Etat et de l'Eglise catholiques de Québec, qui célèbre aujourd'hui, avec une fierté bien légitime, le cinquantenaire de sa fondation.

S'il est agréable pour des parents affectueux de parler avec orgueil de leurs enfants à des étrangers, combien plus délicat et plus difficile est de répéter en présence de ces enfants ces mêmes éloges et ces mêmes louanges !

Je sais ou plutôt je me suis laissé dire qu'il est dangereux de complimenter les enfants quand ils sont petits, mais lorsqu'ils sont devenus grands, hommes faits, qu'ils ont atteint leur majorité d'âge, d'influence, d'expérience et de savoir, est-il vraiment périlleux de leur rendre un témoignage public d'estime et d'admiration, de les remercier tout haut et bien haut d'avoir pendant cinquante ans fait honneur à l'Eglise et à l'Etat ; à l'Etat qui a fondé leur Alma Mater, à l'Eglise qui l'enseigne ; à l'Etat qui la soutient de ses deniers et à l'Eglise qui la dirige de ses conseils ?

Mais, au contraire, il a ceci d'excellent ce témoignage : qu'il est une sanction de leur bonne conduite, une reconnaissance de leur devoir accompli avec une ponctualité admirable et un inlassable dévouement.

Que d'autres sont morts sous la fatigue et le fardeau de la même tâche, sans avoir entendu de l'autorité cette parole trop brève, il est vrai, mais reconfortante : « Vous avez bien mérité de votre Eglise et de votre pays ? » Mais ces disparus héroïques sont trop grands pour envier les survivants. La récompense qu'ils ont reçue, dépasse, et de beaucoup, le faible éloge rendu à leur mémoire.

C'eût été commettre une grave erreur que de ne pas célébrer avec l'éclat qu'il convient le cinquantenaire de l'École normale Laval, ces noces d'or de l'éducation catholique française : votre jubilé est digne en tous points de l'événement capital qu'il représente dans l'histoire intellectuelle de cette province.

Sans doute, ce jubilé (le sens même du mot le comporte), doit être tout à la joie : sans doute, un cinquantenaire est une fête, mais aussi un cinquantenaire est une étape : l'étape évoque l'idée d'un chemin parcouru, et, le chemin parcouru, celle d'une marche à reprendre, à continuer, à poursuivre, un avancement continu, un progrès ascendant bien déterminé. Une étape n'est qu'une halte volontaire, quelquefois un arrêt forcé, mais jamais le but dans un voyage : c'est un repos temporaire beaucoup moins fait pour rafraîchir les membres du corps que pour reconforter l'âme de ce corps en lui présentant le spectacle magnifique de la distance franchie et des hauteurs atteintes. Et rien ne reconforte comme cette vision. Ce qui est vrai pour le voyageur, l'est aussi pour l'œuvre.

L'Instruction publique a-t-elle marché dans la province de Québec depuis cinquante ans et le gouvernement a-t-il courageusement et généreusement ouvert la route ?

Qu'il me soit permis de rappeler brièvement à ce sujet que le nombre de nos écoles primaires qui, vers 1857, n'était que de 2800, est aujourd'hui de 5193 : que depuis 1897, nous avons créé quatre nouvelles écoles normales pour les jeunes filles : une à Montréal, une à Rimouski, une à Chicoutimi et, dernièrement, une autre aux Trois-Rivières ; que la somme de \$10.000.00, que nous avons affectée depuis une couple d'années au paiement de primes dans les municipalités scolaires les plus méritantes, a eu pour effet, l'augmentation directe du salaire des institutrices ; qu'une autre somme de \$10.000.00, affectée au paiement de primes annuelles de \$15.00 et de \$20.00 à ces mêmes institutrices, aura pour effet de les engager à persister dans cette carrière si ingrate de l'enseignement ; que des subventions annuelles de \$20,000, aux municipalités pauvres, ont eu pour effet de faire disparaître grand nombre de vieilles maisons d'écoles, pour les remplacer par d'autres plus conformes aux dernières données du confort et de l'hygiène ; que la création d'écoles techniques et de hautes études commerciales, décrétée à la dernière session de notre Législature, ouvrira à la jeunesse de cette province, de nouvelles carrières.

Sans doute, il est difficile de contenter tout le monde. Bien avant Lafontaine et ses Fables, on était de cet avis-là. Il s'est dit et il se dira des horreurs sur notre système d'éducation primaire, secondaire ou académique. Dénigrer, tel est le mot d'ordre de certains novateurs à procédure instantanée, qui trouvent et trouveront quand même à redire aux méthodes appliquées par le gouvernement. Nous admettons volontiers qu'il peut en exister de meilleures, car tout en ce monde est perfectible. Mais qu'il faille arrêter tout le rouage administratif scolaire pour essayer des utopies serait absurde autant que ridicule, et nous préférons nous corriger en route, tout en marchant. Et je pourrais répondre à ces critiques malveillants, par ce quatrain de la Monnaie :

Tu dis partout du mal de moi ;
Je dis partout du bien de toi,
Mais vois quel malheur est le nôtre :
On ne nous croit ni l'un ni l'autre.

Je le répète, ici comme ailleurs, où tant de fois l'occasion de fêtes identiques à la vôtre me fit le devoir de parler : prenons ce qu'il nous faut du progrès moderne, mais ne renonçons pas au glorieux héritage de notre passé catholique et français, ces deux caractéristiques essentielles de notre instruction publique au Canada.

Ne nous en laissons pas imposer par ceux qui nous représentent ici même et à l'étranger, comme des ignorants ou des rétrogrades. Sous ce rapport de l'éducation, comme sous bien d'autres, nous pouvons, suivant la fière parole de Bédard, « marcher tête levée. »

Le 24 juin 1874, à Montréal, devant la Convention canadienne-française de toute l'Amérique, l'honorable Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, s'écriait : « Non, ils n'étaient

« pas, ils ne pouvaient pas être des ignorants ceux qui ont eu la suprême science de « croire, d'espérer, d'attendre : ceux qui n'ont point abandonné l'idée religieuse et « nationale dans les plus rudes épreuves, ceux qui ont préparé ce que nous voyons au-
« jourd'hui »

Je me fais un devoir sacré de répéter aujourd'hui, en les accentuant de toute l'énergie de ma conviction, ces paroles vibrantes encore, à trente-trois ans de distance, de la plus chaude éloquence, paroles que de graves événements contemporains renforcent et confirment avec éclat.

Oui, si le temps m'en était donné, je dirais d'un côté, tout ce que l'éducation a fait pour le Canada ; de l'autre, tout ce que le Canada a fait pour l'éducation.

Ce que l'éducation a fait pour nous, l'histoire du Canada est là pour le dire. Les premiers colons de la Nouvelle-France étaient instruits, savaient lire et écrire, ce qui, à cette époque, était absolument remarquable chez des paysans. Mieux que cela, ils constituaient une génération forte et vigoureuse, formée aux traditions religieuses et sociales du pays le plus civilisé et le plus éclairé de l'Europe, la France du dix-septième siècle. L'éducation domestique de ces premiers colons, appuyée sur l'idée religieuse, était excellente, et c'est elle qui, transmise d'âge en âge, a valu à leurs descendants, le titre de « peuple de gentilhommes », mot anglais qui répond à bien des dénigrements et nous console de bien des injustices.

Encore une fois, le temps m'échappe, et je ne puis développer la seconde de mes observations : ce que le Canada a fait pour l'éducation.

Rappelez-vous seulement ce que la Province de Québec a fait pour elle et les quelques statistiques à l'appui de ses œuvres actives.

Je dis à l'avant-garde de notre armée scolaire : « Croyez-en vos officiers, l'état-major, le Conseil de l'Instruction publique : le plan de la bataille qu'ils vous font livrer a été bien mûri ; il mènera sûrement à la victoire. Que votre cri de ralliement « et de combat en soit un de courage, inspiré d'en haut : Excelsior ! »

Excelsior ! ce mot-là retentit comme un coup de clairon à toutes les strophes d'une ballade célèbre et qui me rappelle Longfellow, le poète américain qui a chanté en vers admirables, « Evangeline, » une héroïne de notre pays. Je ferais injure à mes auditeurs, si je leur récitais ici, cet hymne d'Excelsior, où chante un jeune homme, assoiffé d'idéal, d'amour et d'abnégation patriotiques, qui marche au sacrifice, comme d'autres courent au plaisir, pour la seule espérance de voir de plus près ce qui est beau, ce qui est bon, ce qui est vrai, ce qui est juste.

Excelsior ! telle sera la devise de l'École normale Laval. Excelsior ! tel sera le mot d'ordre de ses professeurs menant au feu leurs bataillons scolaires.

C'est encore Longfellow, qui a chanté ces deux versets fameux du « Psaume de la vie :

Lives of great men all remind us
We can make our lives sublime,
And, departing, leave behind us
Footprints on the sands of time ;—

Footprints, that perhaps another,
Sailing o'er life's solemn main,
A forlorn and shipwrecked brother,
Seeing, shall take heart again.

« L'existence des grands hommes qui nous ont précédés nous rappelle que notre « vie doit avoir le sublime pour objet. Disparus dans l'obscurité de la mort, nous « serons encore utiles aux naufragés de l'existence qui, se croyant perdus, mais re-
« trouvant les traces de nos pas sur les sables du Temps, reprendront cœur et pour-
« suivront sur ces rivages la tâche éternelle de l'humanité. »

Messieurs, l'École normale Laval de Québec laissera comme souvenir de son passage dans l'histoire autre chose que des pas imprimés sur les sables du Temps. Elle édifie sur le roc, sur l'assise immuable de la vérité. La pierre triangulaire des monuments qu'elle construit repose sur les trois sciences fondamentales de nos écoles primaires : le petit catéchisme, l'histoire du Canada, la grammaire française. Oui,

je dis bien, la grammaire française : je la tiens pour essentielle, comme le petit catéchisme et l'abrégé d'histoire du Canada. Je vous étonne, messieurs, vous le serez davantage de m'entendre insister sur ce point et soutenir que le petit catéchisme a besoin, plus qu'on ne le croit ici, d'une petite grammaire française, pour être fructueusement enseigné dans nos écoles. Le catéchisme contient des vérités abstraites, difficilement assimilables pour les enfants, et qui le deviennent bien davantage si on les leur enseigne dans une langue étrangère. Leur cœur s'ouvre au contraire tout naturellement aux leçons du catéchisme qu'ils reçoivent, dans le jeune âge, de la bouche maternelle.

Le fait suivant rapporté par l'abbé Stychel, député au Reichstag, démontre, d'une manière frappante, que l'effet moral d'une prière retenue par cœur dans une langue étrangère est tout différent de celui qu'elle produit apprise dans la langue maternelle.

Un petit berger polonais fait la rencontre en plein champ d'un voyageur qui lui demande s'il a appris son « Pater » en allemand. L'enfant répond affirmativement avec assurance, puis immédiatement, sans se découvrir et gardant son fouet à la main, il récite sans hésiter et tout d'un trait l'oraison dominicale.

« La sais-tu aussi en polonais ? » lui demande le voyageur,

« Oui, monsieur, » répond le petit pâtre.

Aussitôt, jetant son fouet à terre, l'enfant enlève sa casquette, s'agenouille, joint les mains et, lentement, gravement, récite le « Pater » en polonais.

Voilà ce que m'apprenait, messieurs, *Le Correspondant* de Paris, à la date du 25 juillet dernier, au sujet de la question polonaise en Prusse.

Cette anecdote très pathétique dans son extrême simplicité, m'a laissé triste, car je songeais en la lisant, au petit Canadien-Français américanisé dans les états de la Nouvelle-Angleterre et qui apprend en anglais, non seulement l'oraison dominicale, mais encore ses prières du matin et du soir et tout le catéchisme.

Au petit Canadien-Français qui entend prêcher et chanter en anglais à l'église catholique qui lui semble devenue protestante précisément à cause de cette langue étrangère, que son âme et son cœur auront toujours peine à parler, quand ils s'adresseront à Dieu ! Croyez-moi, le petit cœur, la petite âme de cet enfant, continueront d'aimer le bon Dieu, en français, comme les nôtres, privilégiés de cette province.

Que faut-il inférer de ce triste état de choses ? Je réponds en deux mots : conclure à la sagesse éternelle de Rome, à la prudence divinement éclairée du Saint-Siège qui conseille l'enseignement du catéchisme catholique aux enfants dans leur langue nationale.

Pour moi, et ce souhait constituera toute la péroraison de ce discours, pour moi, j'espère fermement que nos frères des Etats-Unis, revenus au Canada, enverront leurs petits enfants aux écoles primaires de la province de Québec, où des professeurs et des institutrices d'élite, sortis de l'École normale Laval, leur apprendront ces trois sciences fondamentales de notre système d'éducation, essentiellement patriotiques et chrétiennes : le catéchisme, le français et l'histoire de notre beau pays.

Dans la prochaine livraison, nous publierons le discours prononcé par l'honorable M. de LaBruère à la séance solennelle qui termina les fêtes du cinquantenaire ; nous communiquerons aussi à nos lecteurs l'adresse présentée aux Dames Ursulines par les anciennes élèves.



DOCUMENTS OFFICIELS

Résolution adoptée par le Comité catholique à sa session du 25 septembre 1907 et sanctionnée le 30 de ce mois

« Qu'à l'avenir, tout ouvrage qui recevra l'approbation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique devra porter, avec la mention de cette approbation, la date à laquelle elle a été accordée et la mention du cours auquel il est destiné.

« Que le défaut de se conformer à cette résolution fera perdre à l'auteur de tel ouvrage l'approbation obtenue. »

Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire

SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1906

Séance du 6 décembre 1906

Présents : l'honorable surintendant de l'Instruction publique, président, M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec, MM. H.-M. Cockfield, B. A., et M. C. Hopkins, B. A., de la cité de Montréal, délégués de l'association provinciale des instituteurs protestants et M. J.-N. Perreault, de la cité de Montréal, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Montréal.

Le procès-verbal de la dernière session de la commission administrative, tenue à Québec, le 7 décembre 1905, est lu et adopté.

Le secrétaire fait lecture du rapport suivant :—

Recettes et dépenses du fonds de pension pour l'année terminée le 30 juin 1906 ...

REVENU	
Recettes	\$46,660.07
Dépenses	43,657.45
	\$ 3,002.62
Surplus des années antérieures à celle-ci	\$ 8,788.33
	\$11,790.95

Ce montant se trouve entre les mains du Trésorier de la province, ne porte aucun intérêt et est à la disposition de la commission administrative, pour le paiement des pensions.

LE CAPITAL

Le capital du fonds de pension était, l'année dernière, de	\$189,174.34
Il a été mis au crédit du capital, cette année, une somme de..	189.57
	\$189,363.91

Le capital est en dépôt au Trésor de la province, portant intérêt au taux de cinq pour cent par année. Il ne peut être employé au paiement des pensions.

Le secrétaire produit un état de comptes du Trésorier de la province, en date du 29 novembre 1906, indiquant que la somme de \$11,790.95 est au crédit du fonds de pension, pour le revenu, et que celle de \$189,363.91 est au même crédit, pour le capital.

Le secrétaire fait lecture du rapport suivant :

Pensionnaires ayant repris l'enseignement en 1906 :

Mme Achille Lévesque	Agée de 58 ans	Pension	\$ 26.72
Euphémie Massé	" " 51 "	" "	39.59
Arzélia Dauphinais	" " 42 "	" "	41.56
Georgine Forest	" " 41 "	" "	47.61
H.-H. Curtis	" " 48 "	" "	415.87
Total			\$571.35

Pensionnaires décédés en 1906 :

J.-B.-Et. Augé	Agé de 76 ans	Pension	\$107.00
Jos. Létourneau	" " 77 "	" "	472.16
Chs-Léon Smith	" " 72 "	" "	134.50
Cléophe Côté	" " 72 "	" "	106.36
Mme Jos. Dagenais	" " 73 "	" "	18.14
Mme Jean Lesieur	" " 69 "	" "	46.03
Napoléon Nolin	" " 62 "	" "	302.00
M.-Vitaline Roy	" " 61 "	" "	22.96
Céline Chénard	" " 44 "	" "	28.56
Total			\$1237.71

La commission fait l'examen des rapports des inspecteurs d'écoles, concernant les pensionnaires et des certificats de médecin transmis au département de l'Instruction publique avant le premier novembre dernier et elle autorise le paiement des pensions pour les deux semestres de l'année scolaire courante, aux pensionnaires âgés de 56 ans et plus et à ceux n'ayant pas encore atteint cet âge, qui ont produit de nouveaux certificats de médecin cette année.

Les pensions des fonctionnaires dont les noms suivent, n'ayant été accordées l'année dernière que pour une année, sont de nouveau accordées pour l'année scolaire courante seulement :

Mme J.-B. Girouard, âgée de 55 ans, Léontine Bérubé, âgée de 43 ans, Sophie Bombardier, âgée de 41 ans.

Le cas des pensionnaires dont les noms suivent, ayant contre elles les rapports des inspecteurs d'écoles chargés de les visiter, sont réglés de la manière suivante :

1° Ida-M. Featherstone recevra sa pension, vu la gravité de sa maladie constatée par le certificat de médecin qu'elle a produit.

2° Joséphine Laroche et Agnes Hunter recevront leurs pensions, si le certificat de médecin qu'elles doivent produire, est jugé satisfaisant par le surintendant de l'Instruction publique.

L'honorable surintendant de l'Instruction publique soumet les certificats de médecin et autres documents transmis à son département, depuis la dernière session de cette commission, se rapportant à d'anciennes demandes de pension suspendues ou rejetées dans les sessions précédentes.

Après délibération, il est statué et ordonné ce qui suit :

1° Mlle Zéphise Tessier, âgée de 57 ans, ayant enseigné pendant 25 ans, a pro-

duit une nouvelle lettre et un nouveau certificat de médecin. Mlle Tessier ne s'étant pas conformée aux dispositions de l'article 502 de la loi de l'Instruction publique, n'ayant enseigné que pendant un peu plus d'un an, dans les cinq dernières années qui ont précédé sa demande de pension, n'a pas droit à celle-ci. Les retenues qu'elle a versées au fonds de pension lui seront remises.

2° Alphonsine Turcot, âgée de 47 ans, ayant enseigné pendant 23 ans, a fait, l'année dernière, une demande de pension qui a été rejetée, parce qu'elle n'avait enseigné que pendant trois ans dans les cinq dernières années précédant cette demande ; elle a produit un nouveau certificat de médecin, elle a en sa faveur la lettre de l'inspecteur d'écoles dans le district duquel elle se trouve. Sa nouvelle demande de pension est rejetée, vu l'insuffisance de son enseignement pendant les cinq dernières années.

3° Mme Louis Jean, née Céline Beaulieu, dont la demande fut rejetée l'année dernière, vu le peu de gravité de la maladie mentionnée dans le certificat, a soumis un nouveau certificat de médecin. Ayant établi par ce certificat qu'elle est incapable d'enseigner à cause de maladie, sa demande est accordée, avec paiement des arrérages.

4° Mme Zothique Gélinas, née Marie-Anne Biron, âgée de 40 ans, après avoir enseigné pendant 11 ans, a fait, en 1897, une demande de pension qui a été rejetée. Après le rejet de sa demande elle n'a pas repris l'enseignement et n'a transmis aucune réclamation ni certificat de médecin, pour faire voir qu'elle était dans l'impossibilité de reprendre l'enseignement, lorsque le 11 octobre 1905, elle a de nouveau réclamé une pension, prétendant que l'affaiblissement de sa vue, qui lui avait fait abandonner l'enseignement, ne s'était nullement amélioré. Elle a produit cette année une nouvelle lettre et un nouveau certificat de médecin afin de mieux établir ses droits à la pension.

La nouvelle demande est rejetée.

5° Mme Onésime Vir, née Sara Dubé, âgée de 42 ans, après avoir enseigné pendant 22 ans, a fait, en 1905, une demande de pension qui a été rejetée. Elle a produit un nouveau certificat de médecin. La commission, après avoir examiné le dossier de Mme Vir, décide de la faire examiner par le Dr J. Ahern, de Québec, autorisant le surintendant à lui payer sa pension, pour l'année courante, si le rapport du médecin lui est favorable.

6° Mme J.-S. Malouin, née Philomène Malouin, âgée de 41 ans, ayant enseigné pendant 21 ans, dont la demande de pension fut rejetée l'année dernière, a produit un nouveau certificat de médecin. La pension de Mme Malouin est accordée à compter du 1er juillet 1905.

7° Albert Chatigny, décédé le 15 mars 1906, avait payé une retenue spéciale, afin d'assurer une pension à sa femme. Celle-ci étant décédée en 1891, M. Chatigny cessa de payer sa retenue spéciale jusqu'à la date de son second mariage, le 13 février 1893. Il paya alors six mois de retenue pour sa femme, puis il obtint une pension pour lui-même. M. Chatigny étant décédé, Mme Chatigny demande la demi-pension de la veuve.

La commission décide que, vu les dispositions de l'article 1507 de la loi de l'Instruction publique, elle n'a pas droit à cette demi-pension.

8° F.-X.-Evariste Béland, ci-devant inspecteur d'écoles, âgé de 46 ans, a fait, l'année dernière, une demande de pension dont l'octroi a été ajourné, en attendant le rapport du Dr J. Ahern, de Québec, chargé de le visiter.

Le rapport du médecin, présentement soumis, n'étant pas favorable à M. Béland, la demande de pension est rejetée.

9° Elizabeth McGibbon, âgée de 49 ans, a été pensionnaire depuis 1886. Le certificat qu'elle a produit l'année dernière ne lui paraissant pas suffisant, la commission chargea le Dr Lafleur, de Montréal, de la visiter et de lui faire rapport sur son état de santé. Le rapport du médecin présentement soumis, indique que Mlle McGibbon est capable de reprendre l'enseignement et en conséquence la pension de cette demoiselle est retranchée.

10° Mme Alexis Mireault, âgée de 50 ans, dont la pension a été retranchée l'année dernière, a produit un nouveau certificat de médecin. Après avoir pris commu-

nication de ce certificat, la commission décide de faire examiner Mme Mireault par un médecin de Montréal.

11° Mme William Wilsey, âgée de 41 ans, pensionnaire depuis 1896, s'est mariée le 18 janvier 1900. En vertu d'une décision de la commission administrative, prise l'année dernière, Mme Wilsey a été examinée par le Dr L.-J.-V. Cléroux, de Montréal. Le rapport du médecin étant soumis, il est résolu sur division que la pension de Mme Wilsey soit retranchée.

12° Les professeurs de musique, de dessin ou autres spécialistes, enseignant dans les écoles sous contrôle, sur le traitement desquels une retenue a été faite, depuis 1900 jusqu'à 1905, réclament le remboursement de ces retenues, vu l'amendement fait à l'article 513 de la loi de l'Instruction publique par l'Acte VI, Ed. VII, ch. 23.

Cette demande est rejetée : la commission ne croyant pas avoir le pouvoir d'ordonner le remboursement de ces retenues.

13° Mme Elmina Gamache-Lebel, institutrice, ayant enseigné pendant 6 ans, de 1889 à 1895, dans une école de fabrique, qui n'était pas sous le contrôle des commissaires d'écoles, demande l'autorisation de payer la retenue sur son traitement pour ces années.

La commission ayant délibéré, déclare qu'elle ne peut autoriser le paiement de cette retenue.

14° L'association des institutrices, section de Québec, ayant demandé l'autorisation de faire compter, pour la pension, les primes que les institutrices reçoivent du gouvernement de la province de Québec. Il est résolu, qu'elles pourront faire compter ces primes comme partie de leur traitement, lorsqu'elles en feront la demande à l'inspecteur d'écoles, dans l'année scolaire qui suivra l'octroi de cette prime.

15° Mlle Calista Burnham, pensionnaire, étant décédée au mois d'octobre 1903, a fait un testament contenant la déposition suivante :

« I give and bequeath to the Protestant pension fund of Quebec the sum of one thousand dollars. »

Ce legs a été accepté par le comité protestant du conseil de l'Instruction publique, à la demande de l'exécuteur testamentaire, et \$900.00 étant la balance restant de ce legs, après déduction de 10% pour acquitter la taxe sur les successions, ont été payées, le 1er octobre 1904, à M. Parmalee, secrétaire du comité protestant, chargé de les recevoir en fidei-commis et d'en donner quittance.

M. Parmalee ayant fait rapport que la somme de \$40.00 (quarante piastres) est entre ses mains, provenant de l'intérêt sur le montant de ce legs, demande que la commission administrative, en dispose, suivant les intentions de la testatrice.

La commission charge MM. Cockfield et Hopkins, de s'entendre avec M. G. Parmalee pour distribuer cette somme entre les instituteurs et les institutrices pensionnaires protestants.

16° G.-S. Holliday, instituteur, âgé de 59 ans, ayant enseigné pendant 35 ans, a représenté, par sa lettre du 4 octobre 1906, qu'il a reçu pour ses années d'enseignement sous contrôle, à Huntingdon, de 1885 à 1892, des dons gratuits qu'il désire faire compter dans le règlement de sa pension et il demande l'autorisation que la commission administrative lui accorde, vu que ces dons sont des parties intégrantes des traitements que M. Holliday a reçus pour ces années d'enseignement.

17° Mme Chs-I. Smith, veuve de fonctionnaire, par sa lettre du 4 décembre 1906, reconnaît avoir reçu du surintendant de l'Instruction publique, la somme de \$65.00, étant le montant de la pension de son mari, pour les six mois durant lesquels il est décédé, et elle demande une nouvelle somme de \$65.00 à titre de gratuité, vu l'état de pauvreté dans lequel elle se trouve.

La commission déclare qu'elle n'a pas le pouvoir de lui faire le don de cette somme.

La commission ayant fait l'examen des nouvelles demandes de pension, des certificats et autres documents se rapportant à ces demandes, règle et ordonne ce qui suit :

1° Les demandes de pension des personnes dont les noms suivent, ayant 20 ans d'enseignement et plus, sont accordées :

Calixte Belcourt, Louis-Paul Authier, Marie-Zoé Boutin, Vve Chs-Héroux, née Esther Jetté, Margaret Cleland, Joseph-T. Dorais, Mme Napoléon Milotte, née Phi-

lomène Rivest, Isaac Gélinas, Caleb-S. Holiday, Mme Chs Larammée, née Maria-Anna McGarry, J.-B.-N. Galipeau, Mme Ed. Provancher, née Léa Cormier, Mme Jos. Ed. Turgeon, née Anna Lacroix, Elma-J. Merry, Mme Phydime Laflamme, née Thérèse Morin.

2° Les demandes de pension des personnes suivantes, ayant au moins 20 ans d'enseignement et ayant établi d'une manière satisfaisante, qu'elles sont dans l'impossibilité d'enseigner, à cause de maladie, sont aussi accordées :

Elyzabeth Ballantyne, Elizabeth McDonald, Mme Frs Labrie, née Alphonsine Dumont, Marie Tremblay, Marie-Anna Rousseau, Charlotte-S. Lampard, Mme John Hayden, née Cordélia Cardin, Mme Jean Harvey, née Malvina Trudel, Marie Rousseau, Virginie Verrault, Henriette Fradette, Ida Dubreuil, Christian-G. Traquair, Marie-Amanda Plourde, Marie-Anna-Arthémise Gagnon et Eliza Leduc.

3° Les personnes dont les noms suivent seront visitées par le médecin que le surintendant de l'Instruction publique leur indiquera, et si le rapport du médecin établit qu'elles sont dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie, leurs pensions seront payées :

Georgiana Descoteaux, Aléna Beauchemin et Mme George Cossette, née M.-Honoré Déry.

4° Les demandes de pension des personnes dont les noms suivent, sont rejetées, pour les raisons ci-dessous indiquées :

Julie Marion, parce qu'elle n'a pas enseigné pendant au moins 20 ans ; le remboursement des retenues qu'elle a versées au fonds de pension, lui est accordé.

Mme Alexis Davignon, née Mélanie Benjamin, parce qu'elle n'a pas enseigné depuis 1892.

La commission fait l'examen des nouvelles demandes de remboursement de retenues et des certificats produits à l'appui de ces demandes, et elle règle et ordonne ce qui suit :

1° Les demandes de remboursement de retenues des fonctionnaires dont les noms suivent, ayant enseigné pendant au moins 10 ans, dans des écoles sous le contrôle des commissions scolaires, sont accordées :

Mme Hormisdas Poirier, née Emma Chartrand, M. A.-C. Guay, Marie Anysie Sawyer, Mme Augustin Lambert, née R.-Anna Gougeon, Marie-Anne Côté, Marie-Louise-Délina Desbiens, Harriet-J. Dewit, N.-Corinne Séguin, Augustine Leblanc, Philomène Saindon, Marie-Céline Tremblay.

2° La demande de remboursement de retenues de Mlle Marie-Louise Saulnier, est rejetée, vu que Mlle Saulnier n'a pas établi qu'elle a enseigné pendant au moins 10 ans.

3° La demande de Mlle Blais est référée au Dr M.-J. Ahern, de Québec, pour rapport, sur l'état de santé de Mlle Blais.

Il est unanimement résolu que le traitement du secrétaire de cette commission, soit de trois cents piastres, pour l'année scolaire courante.

La session est ajournée.

F.-X. COUILLARD,
Secrétaire.



METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

M.—“Mes chers enfants, je vais vous raconter l'histoire d'une boîte merveilleuse. Cette histoire fera ensuite le sujet de notre exercice de rédaction. Ecoutez donc bien attentivement pour être ensuite capables de raconter vous-mêmes cette histoire. Mon titre sera :

“LA BOITE MERVEILLEUSE”

Questions qui aideront les enfants à redire oralement l'histoire après l'avoir entendue.

Texte qui servira au maître ou à la maîtresse pour raconter l'histoire.

Qu'avons-nous dit du bien de Martin et de Marceline?

“Martin et sa femme Marceline étaient les propriétaires d'un grand bien sur lequel plusieurs familles auraient pu vivre à l'aise.

Comment allaient leurs affaires?

Cependant leurs affaires allaient mal et ils s'apercevaient qu'avant longtemps, ils seraient obligés de vendre une partie de leurs terres.

A qui se plainquirent-ils un jour?

Un jour qu'ils se plaignaient et faisaient part de leurs craintes au père Mathurin, l'un des vieux de la paroisse, celui-ci leur dit :

Que leur proposa le père Mathurin?

“Avant de penser à vendre, voulez-vous faire un essai?... J'ai une boîte merveilleuse que je pourrai vous prêter pendant quelque temps.

Parlez des qualités de la boîte merveilleuse?

Cette boîte reste fermée; mais on la porte tantôt ici tantôt là, et sa puissance est admirable pour aider au succès dans les entreprises.”

Que firent Martin et Marceline?

Martin et sa femme acceptèrent avec empressement l'offre du père Mathurin et promirent de lui faire savoir avant peu le résultat de l'expérience. Depuis lors, Martin et Marceline,

Quelles remarques firent-ils en portant partout la boîte?

Quel heureux changement se produisit dans leurs affaires?

Pourquoi allèrent-ils de nouveau trouver le père Mathurin?

Que leur dit le père Mathurin?

Qu'est-ce qui avait produit le changement dans les affaires de Martin?

à tour de rôle, portaient la boîte précieuse à l'étable, à la laiterie, au poulailler, aux champs, enfin partout.

Partout aussi, ils constataient une foule de négligences de la part des engagés sur la ferme: les chevaux, les vaches étaient mal soignés; on voyait dans la litière autant de foin que de paille; les instruments aratoires traînaient à l'abandon sur les terres; les voitures, les harnais passaient les jours et les nuits à la pluie, partout le désordre régnait.

Depuis qu'ils portent la boîte en tout lieu, l'ordre renaît, ils constatent que leurs affaires vont mieux et qu'elles se rétabliront en peu de temps, si le père Mathurin veut bien consentir à leur laisser encore sa précieuse boîte.

Comme ils venaient l'en prier en le remerciant du bien déjà accompli, le père Mathurin ouvrit la boîte et leur montra qu'elle était vide.

"Ce n'est pas ma boîte, dit-il, qui a rétabli la prospérité dans vos affaires; mais c'est la surveillance que vous avez exercée sur vos gens en portant cette boîte partout. Vous avez constaté que votre ruine était causée par la négligence de vos employés, que ceux-ci, se voyant surveillés, ont mis plus de zèle et de soin à l'accomplissement de leur devoir, et la prospérité revient. Ma boîte n'a aucune puissance, mais rappelez-vous toujours que l'œil vigilant du maître fait des merveilles."

Après avoir fait reprendre l'histoire oralement au moyen des questions en marge, on pourra dicter le canevas suivant:

CANEVAS:—*Martin et Marceline grands propriétaires... leurs affaires vont mal... ils s'en plaignent au père Mathurin... proposition d'essayer la boîte merveilleuse... offre acceptée... remarques des négligences des*

employés... citer les principales... heureux changements... visite de remerciement au père Mathurin... boîte vide... faire expliquer par le père Mathurin d'où est venue la prospérité... puissance de l'œil du maître.

Les questions en marge peuvent aussi servir de canevas.

H. NANSOT.

ARITHMETIC (1)

STOCKS AND BONDS (*continued*)

BROKERAGE

Brokerage is a percentage charged by brokers for the transaction of business.

A broker is a person who buys or sells stocks, bills of exchange, real estate, foreign money, etc., for others.

A *stock broker* is one who deals principally in *stocks* and *bonds*; he is generally called simply a *broker*.

The *rate* of brokerage varies with the locality. It rarely exceeds $\frac{1}{2}\%$.

The **base** upon which the commission for the purchase and sale of bonds and stocks is estimated is their *par value*.

The **quantities** considered are; 1. The *Par value of the amount bought or sold*; 2. The *Rate of Brokerage*; 3. The *Brokerage*; 4. The *Market value of the stock*; 5. The *Entire cost or Net Proceeds*.

NOTE.—1. Stocks are quoted at the market price of one share or at the price of \$100 of par value of the stock, whatever be the par value of a share. *Examples*: 48 shares Electric Light (\$50), at $66\frac{2}{3}$; 48 shares Electric Light (\$50), at $133\frac{1}{3}\%$.

2. Bonds are often named from the rate of interest they draw; thus we have 4's. $4\frac{1}{2}$'s. 5's. 6's. etc. The time to run, or date when due, sometimes gives the name; 3's. of 94.

43. A broker bought for me 48 shares Electric Light (50), at $66\frac{2}{3}$; required the brokerage at $\frac{1}{4}\%$ and the entire cost.

Solution: The par value was $\$50 \times 48 = \2400 ; the brokerage was $\frac{1}{4}\%$ of the par value = $2400 \times .00\frac{1}{4} = \6 .

The entire cost was $(66\frac{2}{3} + \frac{1}{4}\% \text{ of } \$50) \times 48 = (\$66\frac{2}{3} + \$\frac{1}{8}) \times 48 = \$66\frac{19}{24} \times 48 = \3206 .

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

Or the entire cost was: $(66\frac{2}{3} \times 48) + \6 . brokerage = $\$3200 + \$6 = \$3206$.

44. My broker bought for me 180 shares Electric Railway Stock (\$75), at $66\frac{3}{8}$; what was the brokerage at $\frac{1}{2}\%$, and what did the stock cost me?

Solution:—The par value was $\$75 \times 180 = \13500 ; the brokerage was $\frac{1}{2}\%$ of the par value, $\$13500 \times .005 = \67.50 .

The stock cost $\$66\frac{3}{8} \times 180$ plus $\$67.50$, the brokerage = $\$11947.50 + \$67.50 = \$12015$.

45. A speculator sold, through his broker, 96 shares City Gas stock (\$40), at $53\frac{1}{10}$; what was the brokerage at $\frac{1}{4}\%$ and what were the net proceeds?

Solution:—The par value was $\$40 \times 96 = \3840 ; the brokerage was $\frac{1}{4}\%$ of the par value, $\$3840 \times .00\frac{1}{4} = \9.60 .

The stock produced $\$53.10 \times 96$, minus the brokerage $\$9.60$.

$(\$53.10 \times 96) - \$9.60 = \$5097.60 - \$9.60 = \$5088$.

46. My broker bought, on my account, 160 shares Railroad stock (\$80), at 112% , and sold them at 120% ; what was his commission at $\frac{1}{8}\%$ and my profit?

Solution:— $\$80 \times 160 \times .00\frac{1}{8} = \16 , the broker's commission for buying.

$\$16 \times 2 = \32 , the broker's commission for buying and selling.

The gain = $120\% - 112\% = 8\%$; $(8\% \times 160 \times \$80) - \$32 = (80 \times 160 \times .08) - \$32 = \$1024 - \$32 = \$992$, my profit.

47. Sold 60 shares Manufacturing stock (\$50) at 105% , and bought \$2800 Provincial Government 6's. at $111\frac{1}{2}$; what balance shall I have in hand from the transaction, including brokerage at $\frac{1}{8}\%$ in both cases?

Solution:— $\$50 \times 60 \times .00\frac{1}{8} = \3.75 , the brokerage on the sale.

$(\$50 \times 1.05 \times 60) - \$3.75 = \$3150 - \$3.75 = \$3146.25$, net proceeds of the sale.

$\$2800 \times .00\frac{1}{8} = \3.50 , the brokerage of the purchase.

$(\$1.115 \times 2800) + \$3.50 = \$3122 + \$3.50 = \$3125.50$, cost of Bonds purchased. $\$3146.25 - \$3125.50 = \$20.75$, balance in hand from the transaction.

J. AHERN



LEÇON DE CHOSES

LE PAPIER

Histoire du papier

(Pour L'Enseignement Primaire)

M.—Je vais, aujourd'hui, mes enfants, dans cette première leçon faire avec vous l'histoire du papier. Prêtez bien toute votre attention à cette importante leçon.

Les Egyptiens qui inventèrent l'écriture, cherchèrent naturellement une substance convenable pour écrire. Ils la trouvèrent en abondance dans une plante appelée *papyrus* qui ressemble à un roseau et qui croit sur les bords marécageux du Nil. En enlevant l'écorce verte et dure de la tige, on trouve au-dessous une autre sorte d'écorce presque blanche, tendre, formée de fibres délicates. Cette écorce intérieure est disposée en couches superposées que l'on peut aisément séparer. Séchée et pressée, elle prend l'apparence d'un feutre très fin. On en fit des feuilles minces, légères, blanches et assez fortes pour que l'on pût y tracer des caractères au moyen d'un pinceau ou d'un roseau taillé en plume. Les Egyptiens nommèrent ces feuilles *papyrus* comme la plante d'où elles provenaient, et le nom, vous voyez, s'est conservé jusqu'à nous, puisqu'on a seulement changé le mot *papyrus* en papier.

Le papier de *papyrus* est très délicat, facile à déchirer, à casser.

Voyons si vous avez retenu ce que je viens de vous dire :

Questions. Qui inventèrent l'écriture ? — Cette invention trouvée, que cherchèrent-ils ? — Dans quelle plante trouvèrent-ils cette substance en abondance ? — Où croit cette plante ? — Comment en retire-t-on les feuilles qui forment le *papyrus* ? — Dites comment est cette écorce. — Comment cette écorce est-elle disposée ? — Séchée et pressée, quelle apparence prend-elle ? — De ce feutre très fin, quelles feuilles fit-on ? — Avec quoi y traçait-on les caractères ? — Comment les Egyptiens nommèrent-ils ces feuilles ? — Ce nom, en quel nom l'a-t-on changé ? — Comment est le papier de *papyrus* ?

M.—Continuons notre histoire : En plusieurs pays, notamment en Europe, on remplace le *papyrus* par des peaux de jeunes animaux, principalement de mouton et de chèvre, réduites en feuilles minces en retranchant un peu de leur épaisseur du côté de la chair, puis poncées et polies : c'est ce qu'on appelle parchemin. Nos plus anciens livres furent écrits sur parchemin. Longtemps après l'invention du papier dont nous nous servons aujourd'hui, on continua d'employer le parchemin pour la rédaction des actes importants. Aujourd'hui encore, on l'emploie pour écrire des documents auxquels on désire assurer une durée infinie, parce que le parchemin, bien plus fort que le papier, a plus de chances de résister à toutes les causes de détérioration.

Questions. — En plusieurs pays, notamment en Europe, par quoi remplaça-t-on le *papyrus* ? — Comment préparait-on ces peaux ? — Ainsi préparées, que procuraient-elles ? — A quoi servit le parchemin en premier lieu ? — Longtemps avant l'invention du papier à quoi continua-t-on d'employer le parchemin ? — Aujourd'hui, quel usage fait-on du parchemin ? — Pourquoi ?

M.—Enfin, mes enfants, voyons les procédés suivis par les différents peuples avant d'arriver à la fabrication du papier tel que nous le livre aujourd'hui l'industrie :

Les Chinois et les Japonais furent les premiers à fabriquer du papier avec des fibres de bambous, des écorces de mûrier et d'autres plantes réduites d'abord en une sorte d'étoffe très fine, puis pilées, broyées avec de l'eau jusqu'à former une pâte que l'on étendait en couches minces : la pâte séchée, devenait une sorte d'étoffe de feutre végétal.

Quand leur secret fut connu en Europe, on essaya d'employer cette sorte d'étoffe naturelle, le coton, tel que l'offre la plante. Avec la ouate on fit en effet du papier meilleur que le papyrus, ce fut le premier vrai papier dont on se servit en Europe.

Mais le coton importé de l'Orient était rare, le papier coûtait cher. Alors on imagina d'employer pour le fabriquer, non plus des fibres neuves, mais des fibres déjà utilisées sous forme de tissus. Les fibres neuves coûtaient cher, les tissus vieux, usés, les chiffons étaient de peu de valeur, la matière première du papier ne coûterait pas grand'chose.

Dans notre prochaine leçon, nous verrons comment on utilise de nos jours ces tissus vieux, usés, les chiffons enfin pour la fabrication du papier.

Questions.—Quels furent les premiers peuples qui fabriquèrent une sorte d'étoffe, un feutre végétal en guise de papier?—Avec quoi fabriquèrent-ils cette sorte de papier?—En quoi les fibres de bambous, les écorces de mûrier et d'autres plantes étaient-elles réduites?—Quelles opérations subissaient-elles ensuite?—Qu'obtenait-on enfin?—Cette pâte séchée, lissée, que devenait-elle?

Par qui ce secret fut-il connu?—Alors qu'essayèrent-ils?—Avec la ouate telle que l'offre la plante de coton que firent-ils?—D'où devaient-ils faire venir ce coton?—Quel inconvénient offrait cette importation?—Alors qu'imagina-t-on d'employer pour fabriquer le papier?

Résumé de la leçon

(1ère partie)

CANEVAS.—Inventeurs de l'écriture — Leur 1ère recherche après l'invention — En quoi ils la trouvèrent avec abondance — Description du papyrus, lieu de sa croissance — Opérations qu'ils firent subir à la tige de cette plante avant d'avoir des feuilles propres à tracer des caractères — Objets dont ils faisaient usage pour tracer les caractères sur ces feuilles — Nom donné à ces feuilles — Nom dérivé du papyrus — Défauts de cette sorte de papier.

NOTE.—Ce 1er résumé, ainsi que les deux suivants, sous forme de canevas fournissent la matière d'un développement écrit pour les classes les plus avancées.—Pour les classes moyennes, on peut donner les développements comme dictées.

2ème partie

CANEVAS.—Par quoi en plusieurs pays, surtout en Europe on remplaça le papyrus?—Nom de ces animaux — Opérations que l'on faisait subir à ces peaux : 1° feuilles minces, poncées, polies — Nom que prenaient alors ces feuilles — Les plus anciens livres — Usage du parchemin longtemps après l'invention du papier — Usage qu'on en fait aujourd'hui — Propriétés du parchemin.

3e partie

CANEVAS.—Premiers peuples qui fabriquèrent un feutre végétal en guise de papier — Matières employées — 1ère opération que subissaient ces matières — 2e opération — 3ème opération — Résultat obtenu à la suite de ces opérations — Soins donnés à cette pâte — Résultat final — Secret connu en Europe, ce qu'on essaya — Résultat obtenu par la ouate de coton — D'où elle était importée — Difficultés qui se présentaient — Ce que l'on imagina — Nouvelle difficulté — Essai définitif pour obtenir le papier tel qu'en usage de nos jours.

NOTE.—Va sans dire, que le sens de tous les mots et des termes étrangers pour les élèves doit être bien expliqué et que l'on doit bien faire orthographier ces mots sur le tableau noir avant de demander les devoirs écrits. (*A continuer*).

FRS LIÉNARD, professeur.

ANGLICISMES

ANGLICISMES	EQUIVALENTS FRANÇAIS
<i>Défalcataire</i> (ang. defalcator)	Concussionnaire, celui qui se rend coupable d'abus de confiance, de détournements.
<i>Défalcation</i> (ang. defalcation)	Concussion, vol fait par un fonctionnaire dans l'exercice de sa fonction. (<i>Défalcation</i> : action de défalquer, de retrancher d'une somme, d'une quantité, LITTRÉ).
<i>Défranchisation</i> (ang. disfranchisement) ..	Dégradation civique (peine infamante qui enlève au citoyen ses droits politiques, certains droits civils, etc., DARM.).
<i>Défranchiser</i> (ang. disfranchise)	Dégrader, priver des droits politiques et civils.
<i>Déqualification, disqualification</i> (ang. disqualification)	Dégradation civique.
<i>Déqualifié, disqualifié</i> (ang. disqualified) ..	Dégradé civilement, privé de ses droits politiques.
Il a été <i>déqualifié</i> pour sept ans	Il a été privé de ses droits politiques pour sept ans.
<i>Déqualifier, disqualifier</i> (ang. to disqualify)	Enlever à qq'un ses droits politiques, prononcer la dégradation civique de qq'un, le frapper d'incapacité légale, politique.

LE COMITÉ DU BULLETIN DU PARLER FRANÇAIS.

Equivalent des mesures canadiennes en mesures françaises

Pour répondre à une lettre récemment reçue, nous publions les notes suivantes :

La *piastre* vaut 5 fr. 15 et contient cent *cents* ou *sous*.

La *livre* est de 454 grammes, le *quintal* de 45 kil. 035, et la *tonne* de 907 kilog.

L'*acre* équivaut à 40 ares.

Le *gallon* contient 4 litres $\frac{1}{2}$, le *minot* ou *boisseau* 36 litres, et le *baril* 1 hectol. 13.

Le *mille* vaut 1,609 mètres.

1 kilog, vaut 2 livres et 2 dixièmes.

1 *quintal métrique* vaut 2 *quintaux canadiens* et 2 dixièmes.

1 *tonne métrique* vaut 1 *tonne canadienne* et 1 dixième.

1 *hectare* vaut 2 *acres* $\frac{1}{2}$.

100 litres valent 2 *minots* 8 dixièmes.

10 kilomètres valent 6 *milles* 3 dixièmes.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Premières notions de catéchisme

II.—Le péché.

Le *péché* est la désobéissance à la loi de Dieu. La loi de Dieu est contenue dans les commandements.

Il y a deux sortes de péchés : le *péché originel* et le *péché actuel*.

Le *péché originel* est celui que nous apportons en venant au monde. Il est effacé par le Baptême.

Le *péché actuel* est celui que nous commettons nous-mêmes volontairement et librement. Il y a deux sortes de péchés actuels : le péché mortel et le péché véniel.

Le *péché mortel* est celui qui donne la mort à l'âme et conduit en enfer. Le *péché véniel* diminue la vie de la grâce et conduit au péché mortel.

Pour éviter le péché et aller au Ciel, il faut la *grâce de Dieu*. La *grâce de Dieu* est un don surnaturel et gratuit que Dieu nous fait pour notre sanctification. On l'obtient par la prière et les sacrements.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

UN ENFANT COURAGEUX

Je serai courageux, dit Lucien, je terminerai toujours mes devoirs, j'étudierai toutes mes leçons, je compterai avec soin, je soignerai mon écriture, j'envisagerai sans crainte le travail que l'on me donnera à faire. Je supporterai la douleur sans me plaindre et ne reculerai pas devant le danger. Je montrerai ainsi que je suis digne de devenir un homme.

IDÉES.—En quoi consiste le courage pour un écolier ? — Que fait l'écolier véritablement actif et courageux ? — Un enfant a-t-il parfois l'occasion de se montrer courageux lorsqu'il a quelque malaise, lorsqu'il se fait une légère blessure ?

VOCABULAIRE.—Écrire et épeler les mots suivants relatifs aux différentes formes du courage : *activité, résignation, courage, bravoure, fermeté, sangfroid* ; — *témérité, poltronnerie, peur, crainte, lâcheté, paresse, couardise*.

EXERCICES.—Remarquer les verbes employés au futur.—Mettre la dictée à la deuxième personne du singulier : Tu seras courageux, etc.... puis à la première personne du pluriel : Nous serons courageux, etc.

II

L'UNION FRATERNELLE

Sur le haut d'une colline aride, trois jeunes oliviers étaient nés l'un près de l'autre. Leur tronc était bien menu et leurs branches peu solides. Chacun d'eux, s'il reste seul, allait bientôt être brisé par la tempête. « Entrelaçons nos rameaux, dirent-ils, et nous serons l'un pour l'autre un soutien. » Et ils entrelacèrent leurs rameaux, et leurs branches se mêlèrent si bien qu'on les prendrait aujourd'hui pour un seul arbre.—Et, maintenant, les vents ont beau souffler, les trois oliviers reçoivent sans se rompre les assauts de la tempête.

QUESTIONS ET EXERCICES.—*Aride* : sèche et stérile : le nom correspondant ? (*aridité*).—*Menu* : petit et mince.—Qu'est-ce qu'une *tempête* ?—*Entrelaçons* : passons nos rameaux les uns dans les autres ;— à quel temps est ce verbe ? — Dites le temps de tous les verbes de la dictée.—Qu'est-ce qu'un *assaut* ? — Conjuguer les verbes *apprendre* et *savoir* aux trois temps, et joindre à chaque personne un adjectif en *ment* : j'apprends *facilement*, tu apprends *lentement*, etc.

RECITATION

LE BERCEAU DE JÉSUS

(*Prière au divin Enfant*)

L'étable est le premier temple
Que ton amour fit pour nous.
Là, souvent, je te contemple
Et je te parle à genoux.

A ton berceau ma prière
N'a point de vœux *superflus*.
Elle va chercher ta lumière,
O Jésus, petit Jésus !

EXPLICATIONS :—*Temple* : maison, demeure — *Contempler* : regarder, voir — *Superflu* : inutile, qui est de trop.

REDACTION

Lettre du Jour de l'An (1)

I

UN PETIT GARÇON À SON PAPA

Je ne sais pas encore écrire, mais mes petits doigts qui tiennent la plume appartiendront plus tard, je l'espère, à la main droite d'un homme de bien.

(1) Reproduit des *Fêtes de l'Enfance* par E. Robert.

En attendant, je les joins avec ceux de ma main gauche, afin de demander à Dieu que ma septième année soit pour vous, cher papa, une année de santé et de bonheur. Et puis j'ouvre mes bras tout grands pour me jeter dans les vôtres.

Votre respectueux petit Henri.

II

UNE PETITE-FILE À SON GRAND-PÈRE OU À SA GRAND-MÈRE

Cher grand-père (ou grand-mère),

C'est moi, votre petite-fille, votre Louissette qui viens vous offrir mes meilleurs vœux.

Quelle surprise, n'est-ce pas ? Moi qui savais à peine tracer mes lettres l'année dernière. Oh ! c'est que je me suis bien appliquée, je voulais tant vous écrire moi-même ! Mais ma petite main se fatigue vite, aussi je vous embrasse bien fort en vous disant : « Bonne et heureuse année. »

Que le bon Dieu vous bénisse et vous conserve longtemps à votre petite-fille.

LOUISETTE.

III

UNE PETITE FILLEULE À SA MARRAINE

Chère marraine,

J'accours joyeux au seuil de la nouvelle année, vous redire avec toute mon affection et ma reconnaissance, les vœux de bonheur que mon petit cœur forme pour vous, en ce beau jour.

Je prie le bon Dieu pour qu'il bénisse ma marraine chérie et la conserve longtemps, à sa petite filleule, qui l'aime et l'embrasse de tout son cœur.

GEORGETTE.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

LE FER

Jamais une enclume d'or, de cuivre, de marbre, de pierre quelconque, ne résisterait aux coups de marteau des forgerons comme l'enclume de fer. Le marteau lui-même, avec quelle substance autre que le fer pourrait-on le fabriquer ? En cuivre, en argent, en or, il s'aplatirait et serait hors d'usage en peu de temps, car ces métaux manquent de dureté. En pierre, il se briserait au premier coup un peu violent. Le fer est par excellence, la matière de l'outil.

EXPLICATIONS.—*Sujet de la dictée.*—Quels sont les métaux nommés dans la dictée ? — Quelles sont les pierres ? — Quel est le métal le plus dur et le plus résistant ? — L'or et l'argent sont-ils résistants ? — Sont-ils très durs ? (Non, ils se rayent et se déforment facilement.) — Le marbre et toute espèce de pierre sont-ils durs ? — Sont-ils très résistants ? (Non, ils se cassent). — Qui se sert d'une enclume ? (Le serrurier, le forgeron, etc.)

Vocabulaire.—Mots à expliquer, épeler, copier et apprendre. — *Enclume* : masse de fer sur laquelle on bat les métaux. — *Marteau* : marteler, martelage, marteleur, martel ; nom dans le même ordre d'idées : maillet, tapette, martinet, masse, merlin, batte, pilon, pic, pioche. — Autres noms d'outils : tenaille, ciseau, lime, vrille, râpe, etc. — Noms de métaux : argent, fer, cuivre, plomb, zinc. — SUBSTANCES : matière, corps susceptible de devenir un objet, instrument, étoffe, etc., par la fabrication.

Grammaire.—*Jamais une enclume, etc., ne résisterait* : c'est l'enclume qui ne résisterait, l'accord du verbe se fait avec ce sujet. — *En pierre*, comme on dit : *en fer*, c'est un nom de matière, pris dans un sens général.

II

LE CHEVREUIL

Le chevreuil vit par bandes plus ou moins nombreuses dans les endroits qu'il choisit et qu'il ne quitte guère. Sa nourriture varie suivant les saisons : en été, il mange des feuilles de divers arbres, des herbes les plus délicates, des plantes aquatiques, des baies telles que bleuets, ronces et autres ; mais, en hiver, il se contente des bourgeons de pruche, de cèdre, de bouleau, des mousses et des lichens. Lorsque la neige, dans la forêt, atteint une certaine épaisseur, les chevreuils se fixent dans un endroit plus restreint et y demeurent jusqu'au printemps, c'est ce qu'on appelle en terme de chasse, leur ravage.

C.-E. DIONNE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Chevreuil* : animal du genre des cerfs dont les cornes portent des rameaux.—*bandes* : troupes, compagnies. (éviter de se servir du mot anglais *gang*).—*endroits* : donnez un équivalent : lieux.—*il ne quitte guère* : guère signifie pas beaucoup ; ne et guère signifie donc ne pas beaucoup.—*suivant* : que signifie ce mot ? selon ; il est préposition. Que peut être encore ce mot ? participe présent ou adjectif.—*plantes aquatiques* : qui croissent dans l'eau, du mot latin *aqua* (prononcez *akoua*) qui signifie eau.—*baies* : petits fruits mous comme la framboise, la fraise, la gadelle, etc. L'homonyme baie est un terme géographique : avancement de la mer dans les terres.—*ronces* : le fruit des ronces ressemble à une framboise noire ; on l'appelle mûron ou mûre sauvage.—*lichens* : (prononcez *likenn'*) sorte de mousse qui tient des algues et des champignons.—*se fixent* : exprimez autrement : s'établissent.—*restreint* : le contraire : étendu.—*ravage* : on appelle cet endroit le ravage parce que les chevreuils ravagent les arbres dont ils rongent l'écorce et mangent les petits rameaux.

Relever tous les verbes de la dictée puis en indiquer les sujets.

RECITATION

L'HIVER

L'hiver !... voici l'hiver ! Il plane sur nos têtes
 Comme un cygne blanc sur les flots.
 L'hiver, sous notre ciel, c'est la saison des fêtes ;
 C'est le signal des longs sanglots ;
 C'est l'époque enivrante où plaisirs et lumières
 Inondent les salons dorés ;
 C'est l'heure redoutable où les froides chaumières
 Abritent des malheurs sacrés.

Sur le flanc des coteaux, au milieu des prairies,
 La neige étincelle au soleil ;
 On dirait jusqu'au loin d'immenses draperies
 Aux fils d'argent et de vermeil.
 Et des troupes d'enfants, sur leurs rapides traines,
 Glissent en riant aux éclats...
 Enfants que je chéris, vers la saison des peines
 Vous glissez bien plus vite, hélas !

P. LEMAY, (*Poète canadien*).

REDACTION

LETTRES DU JOUR DE L'AN (1)

I

UN PETIT GARÇON À SON PÈRE

Mon cher papa,

Avec mes souhaits les plus tendres pour cette nouvelle année, je vous envoie mes étrennes : mes notes et mes places de classe.

Oh ! que je suis fier et heureux, cher papa, de vous prouver ainsi que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour tenir mes promesses !

Je vois d'ici votre bon sourire, et je voudrais être près de vous pour recevoir les baisers qui me diraient votre satisfaction.

Cher papa, je sens si bien tout ce que me donne votre cœur !

En échange, le mien se fond pour vous d'amour et de gratitude.

Que le bon Dieu vous garde à ma tendresse, et que, pendant tout le cours de cette nouvelle année, il mette dans le cœur de votre enfant ce qui doit faire toujours votre bonheur.

Je vous embrasse bien fort,

JOSEPH.

(1) Reproduit des *Fêtes de l'Enfance* de M. E. Robert.

II

UNE FILLETTE À SES PARENTS

Chers parents,

Qu'il est doux, mes chers parents, de compter ses années par ses jours de bonheur ! C'est ainsi que je compte les miennes, et le nouvel an est pour moi comme un heureux jalon placé au seuil de chaque année. Puisse-t-il en être de même pour vous, parents aimés, et puisse ce jour être l'aurore d'une longue période de bonheur ! J'y contribuerai pour ma part, dans la mesure du possible par mon application, ma sagesse et les démonstrations de ma tendresse qui ne vous manqueront pas.

Je vous envoie, parents aimés, à pleines lèvres et à plein cœur, tous les baisers que je voudrais vous donner réellement aujourd'hui.

Votre enfant chérie,

MARIE.

Dictées supplémentaires

I

LES VIEUX AIRS DE NOËL

A mesure que les années m'éloignent du temps de mon enfance, je ressens une impression plus vive chaque fois que les vieux airs de Noël sont ramenés à mon oreille. Je les aime, ces airs tout ainsi ; je les trouve autrement pieux que nos compositions récentes ; ils ont la foi ardente des âges primitifs. Il me semble les entendre, à travers les siècles qu'ils ont traversés ; et, en effet, ne sont-ils pas un écho de la voix de nos ancêtres ? Nous les chantons comme on les chantait jadis.

B. SULTE.

II

LE CIEL

Nous devons d'abord remarquer que ce que nous appelons ciel n'est pas seulement au-dessus de nos têtes, il entoure toute la terre que nous savons déjà être une boule.

Le ciel est donc l'espace infini qui s'étend en tous les sens et dans lequel se meut une multitude incalculable de corps ronds comme la terre, les uns plus gros, les autres plus petits que notre globe et appelés astres. Parmi les astres, les uns sont fixes, c'est-à-dire paraissant toujours au même endroit du ciel, et lumineux par eux-mêmes, ce sont les étoiles.

Les autres tournent autour des étoiles et ne sont lumineux que parce qu'ils sont éclairés par elles, ce sont les planètes ou les satellites.

Le soleil qui nous éclaire et nous chauffe est une étoile. Autour de lui tournent, à des distances différentes, huit grandes planètes et beaucoup de petites. Ce groupe d'astres, dont les mouvements dépendent de ceux du soleil forment ce qu'on appelle le système solaire.

La terre est une des huit grandes planètes qui entourent le soleil. C'est un vaste amas de roches, de terres et d'eaux dont l'ensemble forme une boule ou sphère, un peu aplatie (comme une orange) en deux points qui se correspondent, et qu'on appelle les pôles.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉE

I

AUDACE DES IROUOIS APRÈS LEUR VICTOIRE SUR LES HURONS.—17^e SIÈCLE

Depuis qu'ils avaient jeté aux quatre vents les membres de la nation huronne, leur plus formidable ennemi, l'audace des Iroquois n'avait plus connu de bornes. Alléchés par l'odeur du sang, ils avaient suivi leur proie, espérant envelopper dans la même extermination toute la race européenne. Ils apparaissent partout à la fois, à Montréal, aux Trois-Rivières, à Québec, à l'Île d'Orléans, à Tadoussac, rôdant par petites bandes, interceptant les convois de marchandises et de fourrures sur les rivières, brûlant, pillant, massacrant tout sur leur passage. Favorisés par la nature du sol, dont les forêts leur offraient un asile inattaquable, ils se glissaient sans être vus, aux approches des habitations : là, tapis derrière un arbre, dans un pli du terrain, ou parmi les joncs du rivage, ils épiaient tout le jour, avec cette patience caractéristique du sauvage, le passage de quelque blanc. La nuit venue, ils rampaient comme des serpents autour des maisons, cherchant à surprendre quelques familles éparses et sans défense. Malheur au colon attardé le soir sur la lisière du bois, ou bien côtoyant de trop près dans son canot le rivage du grand fleuve : une balle inconnue l'atteignait tout à coup, et avant que le malheureux blessé eût eu le temps de se reconnaître, le féroce Iroquois, poussant son terrible cri de guerre, s'élançait sur lui et lui enlevait la chevelure.

L'abbé H.-R CASGRAIN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—leur plus formidable ennemi : à quoi se rapporte ce complément : à nation huronne. Pourquoi alors ennemi au masculin ? L'auteur a en vue que les Iroquois avaient plusieurs ennemis dont le plus formidable était la nation huronne.—Alléchés : se rapporte à ils sujet de la proposition.—odeur : mots de la même famille : odorat, odorant, odoriférant, inodore.—interceptant : arrêtant les convois au passage.—Favorisés : se rapporte à ils sujet de la proposition principale. Mots de la même famille : faveur, favorable, défavorable.—tapis : participe passé du verbe se tapir, qui signifie se cacher en se tenant courbé, ramassé sur soi-même. Donner l'homonyme : tapis : pièce d'étoffe dont on couvre un plancher, une table, un meuble, etc.—joncs : plantes flexibles : donner le verbe dérivé : joncher, couvrir le sol de joncs, ou, par figure d'objets nombreux étendus comme des joncs fauchés : comment nomme-t-on un lieu planté de joncs ? une jonchaie, comme de pomme on fait pommeraie, de chêne, chênaie, etc.—tout le jour : fonction de ce membre de phrase : compl. circ. de temps : ils épiaient pendant tout le jour.—blanc : homme de race blanche.—rampaient : se traînaient à terre.—éparses : éparpillées, établies ça et là loin les unes

des autres.—*côtoyant* : suivant la côte, le bord de l'eau. Changement de l'y en i devant un e muet. Je côtoie, tu côtoieras, il côtoierait.—*l'atteignait* : le frappait. Remarques sur les verbes en *cindre* et en *aindre* comme feindre, peindre, craindre, plaindre, etc.—*cût eu* : quel mode ? subjonctif, plus-que-parfait. Que j'eusse eu, que nous eussions eu.

Mettre en colonne le *participe présent* de tous les verbes de la dictée, puis en regard dans une deuxième colonne le *participe passé*. Souligner ensuite ceux des *participes présents* qui peuvent devenir adjectifs : exemple : *avaient suivi* dont le *participe présent suivant* peut devenir adjectif *suivant, suivante* ; *brûlant* qui peut être adjectif : il a les mains *brûlantes*, etc.

ANALYSE

Depuis qu'ils avaient jeté aux quatre vents les membres de la nation huronne, leur plus formidable ennemi, l'audace des Iroquois n'avait plus connu de bornes.

Deux propositions :

PRINCIPALE : *L'audace des Iroquois n'avait plus connu de bornes.*

COMPLÉTIVE CIRCONSTANCIELLE DE TEMPS : *depuis qu'ils avaient jeté aux quatre vents les membres de la nation huronne, leur plus formidable ennemi.*

REMARQUES : *n' (ne) plus* : loc. adverbiale, modifie *avait connu*.

depuis qu' (quz) : loc. conjonctive, rattache la complétive au verbe *avait connu* de la principale.

(La complétive est placée en tête par inversion pour la mettre en évidence).

leur plus formidable ennemi : complément attributif de *nation huronne*.

Après ces remarques l'analyse n'offre plus de difficultés.

II

LA PATRIE

L'amour de la patrie est aussi énergique et aussi vivace dans le cœur de l'homme que l'amour de la famille dont il paraît être une conséquence et comme une extension naturelle. Nous aimons la terre qui nous a vus naître, à laquelle se rattachent nos premières affections et nos premiers souvenirs, comme nous aimons notre mère. Ce n'est pas seulement à cause de nous que nous l'aimons, mais aussi à cause de nos ancêtres, parce que le nom de la patrie se confond avec leur nom ; parce que la patrie c'est la terre où ils sont nés, où ils ont vécu, où ils ont souffert comme nous, qu'ils ont arrosée de leur sueur, défendue au prix de leur sang, et dans le sein de laquelle reposent leurs cendres. Héritiers de leur foi religieuse, de leurs idées, de leurs traditions, de leurs mœurs, de leurs lois, nous le sommes aussi des biens qu'ils nous ont légués.

QUESTIONS.—1. Donnez plusieurs dérivés et composés du mot *patrie* : patriote, patriotique, patrimoine, etc.—2. Analysez les pronoms dans : *nous aimons la terre qui nous a vus naître*.

Exercice de Vocabulaire

Périphrases à rendre par un seul mot :

Un corps embaumé, *une momie*.—Un petit ouvrage, *un opuscule*.—Les revenus arriérés, *les arrérages*.—Un coffret à bijoux, *un écrin*.—Les trous imperceptibles de la peau, *les pores*.—Un écrit injurieux, *un libelle*.—Une brochure diffamatoire, *un pamphlet*.—Le double d'une lettre, *le duplicata*.—La sentence à la tête d'un livre, *l'épigraphe*.—L'avant du vaisseau, *la proue*.—Partie du vaisseau sous l'eau, *la carène*.—Erreur de date, *anachronisme*.—Sciences des dates, *chronologie*.

RECITATION

LE CHRIST

O toi qui fis lever cette seconde aurore,
 Dont un second chaos vit l'harmonie éclore,
 Parole qui portais, avec la vérité,
 Justice et tolérance, amour et liberté :
 Règne à jamais, ô Christ ! sur la raison humaine.
 Et de l'homme à son Dieu sois la divine chaîne !
 Illumine sans fin de tes feux éclatants
 Les siècles endormis dans le berceau des temps,
 Et que ton nom légué pour unique héritage
 De la mère à l'enfant descende d'âge en âge,
 Tant que l'œil dans la nuit aura soif de clarté
 Et le cœur d'espérance et d'immortalité :
 Tant que l'humanité plaintive et désolée
 Arrosera de pleurs sa terrestre vallée
 Et tant que les vertus garderont leurs autels,
 Ou n'auront pas changé de nom chez les mortels !

Pour moi, soit que ton nom ressuscite ou succombe,
 O Dieu de mon berceau, soit le Dieu de ma tombe !
 Plus la nuit est obscure et plus mes faibles yeux
 S'attachent au flambeau qui pâlit dans les cieux,
 Et quand l'autel brisé que la foule abandonne
 S'écroulerait sur moi... temple que je chéris,
 Temple où j'ai tout reçu, temple où j'ai tout appris,
 J'embrasserais encor ta dernière colonne
 Dussé-je être écrasé sous tes sacrés débris.

LAMARTINE.

Faire sentir aux élèves la beauté des pensées, l'élevation des sentiments et la noblesse du style dans lequel ils sont exprimés.

Faire apprendre par cœur ces beaux vers, les faire expliquer et rendre ensuite en prose.

REDACTION

LE NOËL DES OISEAUX EN NORVÈGE (1)

CANEVAS.—Il existe en Norvège une coutume touchante : à Noël, afin que les oiseaux prennent part à la commune joie, les habitants des fermes disposent pour eux des abris contre la neige, et jettent tout autour des grains en abondance. De nombreux oiseaux viennent s'y réfugier et s'y nourrir.—Racontez une de ces scènes.

PLAN I. Exposition. L'hiver en Norvège : froids, glace, neige.—Aspect de la ferme ;—les petits oiseaux errant affamés.

II. Action. a. Cris joyeux ; construction de la hutte !

b. Les oiseaux s'approchent ; leur joie et leurs chansons.

c. Dans la ferme, heureuse veillée.

III. Dénouement. Le laboureur a la conscience satisfaite ; dans quelques mois, les oiseaux qu'il a sauvés seront ses précieux auxiliaires.

DEVELOPPEMENT

I.—Il fait bien froid, la terre se couvre de glace, la nature s'endort et s'enveloppe de son blanc manteau de neige.

Nous sommes en Norvège, près d'une ferme entourée de sapins, dont les rameaux plient sous le poids du givre qui les couvre. De la cheminée de la maisonnette, la fumée s'échappe en volutes pressées, tandis qu'un jour brumeux filtre difficilement au travers des carreaux de la fenêtre, tout couverts de capricieux dessins de la gelée.

Le paysage est morne et triste, et les oiseaux se cachent en poussant des cris plaintifs. Oh ! comme ils doivent souffrir l'hiver, ces pauvres petits êtres ! Combien parmi eux laissent leurs frères squelettes sur cette terre ingrate qui n'offre plus rien pour les nourrir !

II.—Cependant, dans la cour de la ferme, des cris joyeux viennent de se faire entendre, tandis qu'une bande de marmots bien emmitoufflés s'échappent de la chaumière.

Ce sont les enfants du fermier, qui, munis de planches et de clous, construisent à grand bruit une petite hutte. Les garçons la couvrent avec de la paille fraîche et fixent à l'intérieur quelques perchoirs ; pendant ce temps, les jeunes filles l'enguirlandent avec les rameaux verts des sapins. Puis, quand tout est fini, la petite troupe répand autour de la hutte des poignées de bon froment et s'éloigne gaie et heureuse.

Pourquoi cette activité, ce mouvement, ce travail, se demanderait un étranger ? C'est que nous sommes à la Noël, et qu'il existe en Norvège une coutume bien touchante, celle de faire partager la fête aux oiseaux en leur donnant le vivre et le couvert.

Déjà, en effet, de tous les côtés des bandes de passereaux accourent et se pressent sur les perchoirs ; puis, bien réchauffés, ces affamés se précipitent sur les graines. Comme ils sont heureux, ces petits déshérités de la nature ! Bientôt, oubliant leurs misères passées, ils lancent dans l'air leurs notes les plus joyeuses, et chantent un superbe alléluia de Noël.

C'est alors que le fermier est heureux, tandis qu'assis avec toute sa famille autour d'un bon feu de sapin qui pétille, il entend cette mélodie, hymne de reconnaissance des malheureux qu'il a sauvés de la faim et du froid. Oh ! le bon réveil que l'on fait ! Et les crêpes succèdent aux crêpes ; mais on n'oublie pas plus les malheureux que les oiseaux : leur part est conservée.

(1) Tiré de la Grammaire et composition française de Graillet et Myard.

III.—Le cultivateur jouit déjà d'une récompense, le bonheur qui suit une bonne action. Mais dans quelques mois il en recevra une autre qui aura bien sa valeur, elle aussi. Ces petits oiseaux, qu'il a sauvés, porteront le ravage parmi les insectes, ennemis terribles de ses récoltes, et lui rendront ainsi largement le bien qu'il leur aura fait.

Cet usage touchant indique chez les fermiers norvégiens une grande bonté de cœur

Dictées supplémentaires

I

NOS MÈRES

Savez-vous ce que c'est d'avoir une mère ? En avez-vous une ? Savez-vous ce que c'est que d'être enfant ? pauvre enfant, faible, nu, misérable, affamé, seul au monde, et de sentir que vous avez auprès de vous, autour de vous, marchant quand vous marchez, s'arrêtant quand vous vous arrêtez, souriant quand vous pleurez, une femme, un ange qui est là, qui vous regarde, qui vous apprend à lire, qui vous apprend à aimer ! qui réchauffe vos doigts dans ses mains, votre corps dans ses genoux, votre âme dans son cœur ! qui vous donne son lait quand vous êtes petit, son pain quand vous êtes grand, sa vie toujours ! à qui vous dites : « Ma mère ! » et qui vous dit : « Mon enfant ! » d'une manière si douce, que ces deux mots-là réjouissent Dieu !

VICTOR HUGO.

II

L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE DANS LA FAMILLE CANADIENNE DU 19^e SIÈCLE

A l'aide du métier à tisser, installé dans chaque logis, la ménagère canadienne tissait du lin et de la laine, l'étoffe du pays, le droguet et la toile nécessaires aux vêtements de toute la famille (1). C'est des mains de l'habitant que sortaient les charrettes, les traîneaux résistants employés à l'exploitation de la terre. Il ne dépendait de l'industrie du village voisin que pour peu de choses ; du forgeron et du sellier ; et encore, c'était lui qui réparait les harnais de la ferme, comme il savait confectionner sa chaussure, le grossier mais confortable *soulier de bœuf*. Pistoles ou piastres françaises, shillings anglais qui entraient une fois dans la bourse (souvent un solide bas de laine) de l'habitant, n'en sortaient donc que rarement ; c'était pour ainsi dire tout épargne que l'argent gagné.

Redoutant les procès, il cherchait autant que possible à régler ses différends par l'entremise du notaire de la paroisse, du curé et du médecin qui formaient les trois colonnes sur lesquelles reposait l'édifice social.

A.-D. DECELLES.
(*Carrier et son temps*)

(1) C'est l'intendant Talon qui implanta l'industrie domestique du tissage au Canada. En 1667 et 1668, il acclimata des moutons aux environs de Québec ; en 1666, il avait semé du chanvre sur la terre des Islets, sur la rivière Saint-Charles. En 1671, Talon peut écrire à Louis XIV : « Présentement j'ay des productions du Canada de quoi me vestyr du pied à la tête. » (Voir *La Colonisation de la Nouvelle-France*, par E. Salone, et *Jean Talon, Intendant de la Nouvelle-France*, par T. Chapais.

III

LES RAQUETTES (1)

Les raquettes ont environ trois pieds de long et quinze ou seize pouces dans leur plus grande largeur. Leur figure est ovale, à cela près que l'extrémité de derrière se termine en pointe ; des petits bâtons de traverse, passés à cinq ou six pouces des deux bouts, servent à les rendre plus fermes, et celui qui est sur le devant est comme la corde d'une ouverture en arc, où l'on met le pied qu'on y assujettit avec des courroies. Le tissu de la raquette est de lanières de cuir de la largeur de deux lignes, et le contour est d'un bois léger durci au feu. Pour mieux marcher sur ces raquettes, il faut tourner un peu les genoux en dedans et tenir les jambes écartées. Il en coûte d'abord pour s'y accoutumer ; mais quand on y est fait, on marche avec facilité et sans se fatiguer davantage que si l'on avait rien aux pieds. Il n'est pas possible d'user de ces raquettes avec nos souliers ordinaires ; il faut prendre ceux des sauvages, qui sont des espèces de chaussons de peau boucannée plissés en dessus à l'extrémité du pied et liés avec des cordons.

Le P. CHARLEVOIX,

(*Missionnaire Jésuite en la Nouvelle-France, 1705 et 1720*).

NOTE.—Dans la chanson du *Coureur des bois*, l'abbé H.-R. Casgrain dit :

Quand la neige des bois s'amasse,
Qu'on enfonce jusqu'au genou,
Je prends mes raquettes, je chasse
L'original et le caribou.

Ces jolis vers bien canadiens sont cités dans le très intéressant volume de M. l'abbé C. Roy : *Essais sur la littérature canadienne*.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

EFFETS FUNESTES DE L'ALCOOL.

C'est une erreur, une erreur profonde et bien répandue malheureusement, de dire que l'alcool est nécessaire aux ouvriers qui se livrent à des travaux *fatigants*, qu'il donne du cœur à l'ouvrage ou qu'il répare les forces ; l'excitation *artificielle* qu'il procure fait bien vite place à la *dépression nerveuse* et à la faiblesse ; en réalité, l'alcool n'est utile à personne, il est nuisible pour tout le monde, il produit un empoisonnement *chronique* résultant de l'usage habituel, alors même que la boisson n'amènerait pas l'ivresse.

Le petit verre *ingurgité* lentement tous les matins suffit à empoisonner l'être humain.

(1) Description fort exacte tirée du *Journal d'un voyage dans l'Amérique septentrionale* du P. Charlevoix, p. 326.

L'habitude de boire des eaux-de-vie conduit rapidement à l'alcoolisme : mais les boissons dites *hygiéniques* contiennent aussi de l'alcool ; il n'y a qu'une différence de doses : l'homme qui boit chaque jour une quantité immodérée de vin, de cidre, de bière, devient aussi sûrement alcoolique que celui qui boit de l'eau-de-vie.

EXERCICE :—Expliquez l'orthographe de *fatigants* et le sens des mots : *artificielle, dépression nerveuse, chronique, ingurgité, hygiéniques*.

PROBLEMES ANTI-ALCOOLIQUES

1. Dans une petite ville de 4000 âmes, où il y a quatre marchands de boisson, un seul de ces marchands a vendu des liqueurs enivrantes au montant de \$80000 dans l'année ; y compris hommes, femmes et enfants, quelle est la consommation par tête pour ce seul marchand ?

Solution :— $\$80000 \div 4000 = \20 , par tête.

2. Deux ouvriers gagnent chacun \$2. par jour et travaillent régulièrement 200 jours par année. Tous les deux ont le même nombre d'enfants. L'un est sobre et fait des économies ; l'autre boit 5 verres de gin à \$0.05 le verre, tous les jours de travail et 20 verres par jour pendant 26 jours.

Calculez la différence des sommes qui restent chaque année dans les deux ménages.

Ils reçoivent chacun $\$2. \times 200 = \400 .

Celui qui boit dépense $\$0.05 \times 5 \times 200 = \50 , les jours qu'il travaille :

$\$0.05 \times 20 \times 26 = \26 , somme dépensée les jours qu'il ne travaille

pas.

$\$50 + \$26 = \$76$, somme dépensée en boisson.

Celui qui ne boit pas a \$400 à dépenser pour sa famille.

Celui qui boit n'a que $\$400 - \$76 = \$324$.

La différence entre les sommes qui restent chaque année dans les deux ménages est de \$76.

3. Un journalier est payé \$0.25 de l'heure. Il boit la valeur de dix verres par jour à \$0.05. Combien faudra-t-il qu'il travaille d'heures pour payer l'alcool qu'il empoisonne ?

Solution :— $\$0.05 \times 10 = \0.50 , somme qu'il doit payer pour l'alcool.

$\$0.50 \div \$0.25 = 2$ heures. *Rép.*

AGRICULTURE

DICTÉE

LE LIN

Savez-vous d'où viennent les plus fins *tissus* de fil que nous possédions ? *Ils proviennent* d'une petite plante appelée *lin* et qui, bien cultivée, donne des tiges formées de fibres solides. A un certain moment de l'année, on arrache le lin, on le fait sé-

cher au soleil pour en recueillir la graine, puis on le fait tremper dans l'eau pendant quelque temps. Puis on le fait sécher, après quoi on le broie. Les fileuses le réduisent en fils. Parfois aussi on confie le lin à un industriel qui, avec des machines le transforme en jolis tissus. *La toile de lin est fine ; la batiste est plus fine encore.* Elle est brillante, elle est transparente même tout en étant solide. On en fait des objets de lingerie assez coûteux.

ANNOTATIONS.—*Le lin* : plante textile, c'est-à-dire produisant la matière première de certains tissus. Elle a environ 24 pouces de haut et donne des fleurs d'un joli bleu.—*Tissus* : c'est le synonyme d'*étoffe*.—*Ils proviennent* : faire trouver l'attribut en décomposant le verbe (ils sont provenants).—*Fils* : homonyme de ce mot; faire remarquer que si pour l'œil il n'y a aucune différence entre ces deux mots, il y en a une pour l'oreille, puisque l'*s* final ne se prononce pas quand il s'agit des fils d'un tissu.—*Un industriel* : celui qui exerce une industrie, qui a une profession pour laquelle il lui faut un matériel, des machines, des métiers, etc... Un fabricant de tissus, un maître de forges, un meunier, etc... sont des industriels.—*La toile de lin est fine ; la batiste est plus fine encore, etc...* Dans ces phrases faire trouver l'attribut et rappeler la règle d'accord de l'attribut avec le sujet du verbe.—*Coûteux*, c'est-à-dire qu'on achète cher. Le féminin de cet adjectif ?...

ANALYSE GRAMMATICALE.—Analyser : *Elle est brillante, elle est transparente* (sujet, verbe, attribut). Analyser aussi : *On en fait des objets de lingerie assez coûteux.*

PROBLEMES AGRICOLES

1. Un champ non plâtré a produit 360 bottes de trèfle pesant chacune 15 livres. L'année suivante, il a été plâtré au coût de \$11.12½, et a donné 7/8 en plus. Quel a été le bénéfice, si le foin est estimé \$10. la tonne?

Solution :— $(15 \times 360 \times 10) \div 2000 = \27 , ce que le champ non plâtré a rapporté.

$(15 \times 360 \times 10 \times 15/8) \div 2000 = \$50.62½$, ce que le champ plâtré a rapporté.

$\$50.62½ - \$11.12½ = \$39.50$, ce que le champ plâtré a rapporté moins le coût du plâtrage.

$39.50 - \$27. = \12.50 , bénéfice net.

Autre solution :— $(15 \times 360 \times 10) \div 2000 = \27 , ce que le champ plâtré a rapporté.

$\$27 \times 15/8 = \$50.62½$, ce que le champ plâtré a rapporté. etc., etc.

2. On demande quel temps il faudra à un homme et à deux chevaux pour le hersage d'un champ rectangulaire de 180 vges sur 125 vges, sachant que dans les mêmes conditions on peut faire herser 5½ arpents en 2 jours?

Solution :— $(180 \times 125) \div 3600 = 6.25$ arpents, surface du champ.

Si 5.5 arpents = 2 jours

6.25 = ?

2×6.25

— = $2.2 \frac{8}{11}$ jours = 2 jours et $\frac{3}{11}$

5.5

3. Une gerbe de blé produit, en moyenne, 12 pintes de grains et 20 livres de paille, quelle est la valeur d'une récolte de 1348 gerbes, si le blé vaut \$0.82½ le boisseau et la paille \$0.35 les 100 livres?

Solution:— $12 \times 1348 = 16176$ pintes de grains, quantité contenue dans 1348 gerbes de blé.

Dans un minot il y a 8 gallons ou 32 pintes.

$16176 \div 32 = 505\frac{1}{2}$ minots dans 1348 gerbes de blé.

$\$0.82\frac{1}{2} \times 505\frac{1}{2} = \417.0375 , ce que vaut le blé.

$20 \times 1348 = 26960$ livres de paille.

$(\$0.35 \times 26960) \div 100 = \94.36 , ce que vaut la paille.

$\$417.0375 + \$94.36 = \$511.39\frac{3}{4}$, valeur totale de la récolte.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

Addition des nombres décimaux

147. A $24.50 + 7.24 = 31.74$
 B $5.61 + 35.78 = 41.39$

A. Je dis :

50 centièmes et 24 centièmes, 74 centièmes ;

24 unités et 7 unités, 31 unités, et 74 centièmes, 31.74.

B. Je dis :

61 centièmes et 78 centièmes, 139 centièmes ou 1.39 ;

5 unités et 35 unités, 40 unités, et 1.39, 41.39.

RÈGLE.—On fait la somme des unités décimales et on l'ajoute à celle des unités entières.

148. Combien font \$15.46 et \$0.89?

.46 et .89, 1.35 et 15, \$16.35.

149. Combien font \$5.25 plus \$6.15?

.25 et .15, .40; \$5 et \$6, \$11, et .40, \$11.40.

150. Combien font \$3.70 plus \$5.20? *Rép.* \$8.90.

151. Combien font \$7.10 plus \$3.80? *Rép.* \$10.90.

152. Combien font \$0.15 plus \$0.70? *Rép.* \$0.85.

153. Combien font \$0.40 plus \$0.55? *Rép.* \$0.95.

154. Combien font \$0.18 plus \$0.62? *Rép.* \$0.80.

155. Combien font \$0.42 plus \$0.39? *Rép.* \$0.81.

156. Combien font \$0.46 plus \$0.64? *Rép.* \$1.10.

157. Combien font \$0.80 plus? \$0.95? *Rép.* \$1.75.

158. Combien font 0.37 de verge plus 0.82 de verge? *Rép.* 1.19 verge.

159. Combien 6.48 livres plus 10.65 livres? *Rép.* 17.13 livres.

160. Combien 12.85 pouces plus 23.35 pouces? *Rép.* 36.20 pouces.

161. Combien font 45.55 plus 40.80? *Rép.* 86.35.

162. Combien ont 9.30 plus 25.95? *Rép.* 35.25.

163. Combien font 10.65 plus 80.50? *Rép.* 91.15.

164. Combien font 0.88 plus 0.39? *Rép.* 1.27
 165. Combien font 0.86 plus 0.64? *Rép.* 1.50.
 166. Combien font 0.79 plus 0.78? *Rép.* 1.57.
 167. Combien font 10.8 plus 3.45? *Rép.* 14.25.
 168. Combien font 29.7 plus 2.36? *Rép.* 32.06.
 169. Combien font 54.72 plus 8.4? *Rép.* 63.12.
 170. Combien font 43.85 plus 9.7? *Rép.* 53.55.
 171. Combien font 84.73 plus 13.4? *Rép.* 98.13.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Une marchande de pommes trouve à vendre 6 paniers de pommes en bloc pour \$10.50. Elle préfère les vendre en détail. De la sorte elle en vend deux paniers de 138 chacun à \$0.25 la douzaine, deux autres, un de 120 et l'autre de 144, à \$0.20 la douzaine, et les deux autres, un de 200 et l'autre de 180, à raison de \$0.30 pour 20 pommes. Combien a-t-elle gagné à les vendre en détail?

Solution:— $(138 \times 2 \times \$0.25) \div 12 = \5.75 ;

$(120 + 144) = 264$, nombre de pommes dans les deux paniers vendus en 2^{ième} lieu;

$(\$0.20 \times 264) \div 12 = \4.40

$(200 + 180) = 380$, nombre de pommes dans les deux paniers vendus en 3^{ième} lieu;

$(\$0.30 \times 380) \div 20 = \5.70 .

$\$5.75 + \$4.40 + \$5.70 = \15.85

$\$15.85 - \$10.50 = \$5.35$, le gain.

2. Un père de famille gagne \$2.70 par jour. Il veut économiser \$300 par an: il se repose le dimanche et 8 jours de fêtes; combien peut-il dépenser par jour?

Solution:—Le père de famille travaille par an $365 - (52 + 8) = 365 - 60 = 305$ jours.

Il gagne par an $\$2.70 \times 305 = \823.50

$\$823.50 - \$300 = \$523.50$, ce qu'il peut dépenser par an.

$\$523.50 \div 365 = \1.44 —, un peu moins que \$1.44 par jour

3. Une famille composée de 6 personnes gagne en moyenne \$6.75 par jour, et travaille 304 jours dans l'année; à la fin de l'année on met \$75. à la caisse d'épargne sur la tête de chacun de ses membres; on demande à combien s'est élevée la dépense journalière?

Solution:—La famille gagne $\$6.75 \times 304 = \2052 ;

Elle dépense donc par an $\$2052 - (\$75 \times 6) = \$2052 - \$450 = \$1602$;

Elle dépense par jour $\$1602 \div 365 = \4.39 —, presque \$4.39.

4. On a acheté 1788 œufs à \$0.18 la douzaine; on les revend à \$0.30 la douzaine, mais il s'en trouve 42 de cassés. Quel bénéfice réalise-t-on?

Solution:— $(\$0.18 \times 1788) \div 12 = \26.82 , le coût des œufs;
 $1788 - 42 = 1746$ les œufs non cassés;
 $(\$0.30 \times 1746) \times 12 = \43.65 , ce que la vente des œufs rapporte.
 $\$43.65 - \$26.82 = \$16.83$, le bénéfice.

REGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. En combien d'années une somme placée à intérêts simples à 5% se trouvera-t-elle doublée?

Solution:—Pour que \$1 soit doublée il faut qu'elle rapporte en intérêts \$1.
 Comme \$1 à 5% rapporte \$0.05 par année il faudra autant d'années qu'il y a de fois \$0.05 dans \$1.

$\$1 \div \$0.05 = 20$ fois ; donc le temps nécessaire est de 20 ans.

2. A quel taux une somme doit-elle être placée pour que l'intérêt au bout de 16 ans 8 mois soit égal aux $\frac{7}{8}$ du capital?

Solution:—Soit \$1 la somme dont l'intérêt, à un taux inconnu, pour 16 ans et 8 mois, les $\frac{7}{8}$ de \$1 = \$0.875.

L'intérêt de \$1 pour 1 an à 1% = \$0.01 ;

L'intérêt de \$1 pour 16 ans 8 mois, à 1% = $\$0.01 \times 16 \frac{2}{3} = \$0.16 \frac{2}{3}$.

$\$0.875 \div \$0.16 \frac{2}{3} =$ (en multipliant les deux termes par 3 à) $\$2.625 \div \$0.50 = 5.25\% = 5 \frac{1}{4}\%$.

3. Une municipalité a prélevé une taxe de \$7340; cette taxe comprend la somme votée pour la construction d'un pont et 3% de toute la somme perçue, étant la commission du secrétaire trésorier chargé de percevoir cette taxe. Quelle somme a été votée pour la construction du pont?

Solution:—Le secrétaire-trésorier a droit à 3% de toute la somme perçue, c'est-à-dire à 3% de \$7340.

$\$7340 \times 0.03 = \220.20 , la commission du secrétaire-trésorier.

$\$7340 - \$220.20 = \$7119.80$.

4. Un marchand achète 37.5 verges de drap à \$4.87 $\frac{1}{2}$ la verge et 49 $\frac{5}{8}$ verges de soie à \$0.93 $\frac{3}{4}$ la verge. Pour quelle somme doit-il vendre le tout pour réaliser un bénéfice de 33 $\frac{1}{3}$ %?

Solution:— $\$4.875 \times 37.5 = \$182.81\frac{1}{4}$ le coût du drap.

$\$0.93 \frac{3}{4} \times 49 \frac{5}{8} = \$46.52 \frac{11}{32}$ le coût de la soie.

$\$182.81\frac{1}{4} + \$46.52 \frac{11}{32} = \$229.33 \frac{19}{32}$

$\$229.33 \frac{19}{32} \times .33 \frac{1}{3} = \$76.44 \frac{17}{32}$.

$\$229.33 \frac{19}{32} + \$76.44 \frac{17}{32} = \$305.78 \frac{1}{8}$. *Rép.*

5. Mon agent à New-York vend pour mon compte 12000 livres de coton et avec les recettes il achète, du sucre pour mon compte. Sa commission pour chaque opération est de 1 $\frac{3}{4}$ %. Si le coton est vendu \$0.07 et le sucre acheté \$0.05 la livre, combien de tonnes de sucre dois-je recevoir?

Solution:— $\$0.07 \times 12000 = \840 . Le prix de vente du coton;

$\$840 \times .01 \frac{3}{4} = \14.70 , la commission sur la vente.

\$840 — \$14.70 = \$825.30, ce qui reste après déduction de la commission, sur la vente.

\$825.30 ÷ 1.0175 = \$811.1056, la somme dépensée à acheter du sucre.

\$811.1056 ÷ 05 = 16222.11 livres de sucre;

16222.11 ÷ 100 = 162 quintaux, 22.11 livres;

162 ÷ 20 = 8 tonnes, 2 quintaux.

Rép. 8 tonnes, 2 quintaux 22.11 livres

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Si les $\frac{2}{9}$ d'un navire valent \$6528, quelle est la valeur des $\frac{3}{4}$ du même navire?

Solution: — $\frac{2}{9} = \$6528,$

$\frac{1}{9} = \$6528/2,$

$\frac{9}{9} = \$6528 \times \frac{9}{2},$ la valeur du navire.

$\frac{3}{4}$ du navire = $\frac{3}{4}$ de $\frac{9}{2} \times \$6528 = \$22032.$

2. La somme des gages de A et de B pour $7\frac{1}{2}$ jours est égale aux gages de A pour $12\frac{6}{7}$ jours. Cette somme est égale aux gages de B pendant combien de jours?

Solution: Les deux reçoivent par jour $\frac{1}{7\frac{1}{2}} = \frac{2}{15}$ de la somme.

Pour 1 jour A reçoit $\frac{1}{12\frac{6}{7}} = \frac{7}{90}$ de la même somme.

Donc B reçoit pour 1 jour $\frac{2}{15}$ de la somme — $\frac{7}{90}$ de la somme = $\frac{12}{90}$ —

$\frac{7}{90} = \frac{5}{90} = \frac{1}{18}$ de la somme.

$\frac{1}{18}$ de la somme = 1 jour de B..

$\frac{18}{18}$ de la somme = $1 \times 18 = 18$ jours de B. Rép.

Autre solution: — Soit \$15 la somme des gages de A et de B pour $7\frac{1}{2}$ jours et aussi la somme des gages de A pendant $12\frac{6}{7}$ jours. Nous prenons \$15, parce que ce nombre peut être divisé exactement par $7\frac{1}{2}$.

$\$15 \div 7\frac{1}{2} = \2 ce que les deux reçoivent pour un jour.

$\$15 \div 12\frac{6}{7} = \$15 \times \frac{7}{90} = \frac{\$7}{6} = \$1\frac{1}{6}$, ce que reçoit A pour 1 jour.

$\$2 - \$1\frac{1}{6} = \frac{\$5}{6}$, ce que B gagne dans 1 jour.

Si B gagne $\frac{\$5}{6}$ dans 1 jour, en combien de jours gagnera-t-il \$15? $\$15 \div \frac{5}{6} = \$15 \times \frac{6}{5} = 18$ jours. Rép.

3. Si 5 hommes ou 7 femmes peuvent faire un ouvrage en 37 jours, combien de jours 7 hommes et 5 femmes mettraient-ils à faire un ouvrage double du premier.

Solutions — 5 hommes ou 7 femmes font 1 ouvrage en 37 jours
7 hommes et 5 femmes font 2 ouvrages en ?

5 h. prennent 37 jours pour faire le 1er ouv., pour faire le 2e 5 h. prendraient $37 \times 2 = 74$ jours.

1 h. prend $74 \times 5 = 370$ jours pour faire le 2e ouv.

7 h. prendraient $370/7$ jour pour faire le 2e ouv.

Dans 1 jour 7 h. font $7/370$ ième du 2e ouv.

7 f. prennent 37 jours pour faire le 1er, pour faire le 2e, 7 f. prendraient $37 \times 2 = 74$ jours.

1 f. prend $74 \times 7 = 518$ jours pour faire le 2e ouvrage.

5 f. prendraient $518/5$ jours pour faire le 2e ouvrage.

Dans 1 jour 5 femmes font $5/518$ de l'ouvrage.

$$\frac{7}{370} + \frac{5}{518} = \frac{49}{2590} + \frac{25}{2590} = \frac{74}{2590} \text{ de l'ouvrage, ce que 7 hommes et 5 femmes font dans 1 jour.}$$

mes et 5 femmes font dans 1 jour.

$\frac{74}{2590}$ de l'ouvrage = 1 jour.

$\frac{2590}{74}$ de l'ouvrage = $\frac{2590}{74}$ de jour = 35 jours. *Rép.*

ALGÈBRE

90. Un train part de Québec, à 9 heures du matin, pour Montréal. Par suite d'un accident en chemin qui réduit sa vitesse, à $1/n$ de ce qu'elle était, il arrive en retard de a heures. Si l'accident était arrivé à un point plus rapproché de Montréal de b milles, le train ne serait en retard que de c heures. On demande la vitesse du train, par heure, avant l'accident.

Solution :—Soient y le nombre de milles à parcourir lorsqu'arriva l'accident et nx la vitesse première du train.

y/nx le nombre d'heures que le train aurait mis à parcourir y milles s'il n'y avait pas eu d'accident.

La vitesse devenue $1/n$ de ce qu'elle était = $1/n$ de $nx = x$ milles à l'heure après l'accident.

y/x le temps mis à parcourir y milles.

$$(1) \quad y/x - y/nx = a$$

Multipliant par nx , on a : (2) ... $ny - y = anx$.

$y - b$ la distance à laquelle l'accident serait arrivé d'après la supposition.

$$\frac{b}{nx} + \frac{y-b}{x}, \text{ le temps que le train aurait mis dans le 2e cas.}$$

$$(3) \quad \dots \frac{x}{nx} + \frac{y-b}{x} - \frac{y}{nx} = c.$$

Multipliant par nx , on a : $b + ny - nb - y = cnx$... (4)

Transposant (2) et (4), on a : $anx - ny + y = 0$... (5)

$$cnx - ny + y = -nb + b \quad (6)$$

Soustrayant (6) de (5), on a : $anx - cnx = nb - b$... (7)

$$\text{et } (an - cn)x = b(n - 1) \quad (8)$$

$$\text{d'où } x = \frac{b(n-1)}{an - cn} \quad (9)$$

$$\text{et } nx = \frac{bn(n-1)}{a - c} \quad \text{Rép.}$$

91. En parcourant une distance de 120 verges, la petite roue d'une voiture fait 6 tours de plus que la grande ; si la circonférence de la petite roue est augmentée de son quart et celle de la grande de son cinquième, la 1ère ne fera que 4 tours de plus que la dernière. Quelle est la circonférence de chaque roue ?

Solution : Soient $4x$ la circonférence de la petite roue et $5y$ celle de la grande.

$$\frac{120}{4x} - \frac{120}{5y} = 6 \dots\dots\dots (1)$$

$$\frac{120}{5x} - \frac{120}{6y} = 4 \dots\dots\dots (2)$$

Multipliant (1) par $20xy$ et (2) par $30xy$, on a :

$$600y - 480x = 120xy \dots\dots (3)$$

$$720y - 600x = 120xy \dots\dots (4)$$

Divisant (3) et (4) par 120, on a :

$$5y - 4x = xy \dots\dots\dots (5)$$

$$6y - 5x = xy \dots\dots\dots (6)$$

Multipliant (5) par 6 et (6) par 5, on a :

$$30y - 24x = 6xy \dots\dots\dots (7)$$

$$30y - 25x = 5xy \dots\dots\dots (8)$$

Soustrayant (8) de (7), on a :

$$x = xy \dots\dots\dots (9)$$

Divisant (9) par x , on a :

$$1 = y \dots\dots\dots (10)$$

d'où $5y = 1 \times 5 = 5$ verges, la circonférence de la grande roue.

Substituant 1 la valeur d' y à y dans (5), on a :

$$5 - 4x = x$$

$$\text{ou } -4x = x - 5$$

$$\text{d'où } x = 1$$

$4x = 1 \times 4 = 4$ verges, la circonférence de la petite roue.

92. Deux fois le carré d'un nombre plus 3 fois le nombre égalent 65 ; quel est le nombre ?

Solution : Soit x le nombre.

$$\text{Alors } 2x^2 + 3x = 65$$

$$\text{Divisant par 2, on a : } x^2 + 3/2x = 65/2$$

$$\text{Complétant le carré, on a : } x^2 + 3/2x + (3/4)^2 = 65/2 + 9/16 = 529/16$$

$$\text{Extrayant la racine, on a : } x + 3/4 = \text{plus ou moins } 23/4$$

$$x = 23/4 - 3/4 = 5$$

$$\text{ou } x = -23/4 - 3/4 = -13/2$$

$$\text{Rép. } x = 5.$$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

20. Au-dessus de la porte d'une maison il y avait une fenêtre carrée de 15 pouces de hauteur et de 15 pouces de largeur. Le propriétaire fit agrandir la fenêtre de manière que sa surface fut doublée sans que toutefois ni sa forme, ni ses dimensions fussent changées, — c'est-à-dire que la fenêtre resta carrée et qu'elle eut, comme avant son agrandissement, 15 pouces de hauteur et 15 pouces de largeur. Faites deux figures, une représentant la fenêtre avant le changement, l'autre la représentant après.

Solution :

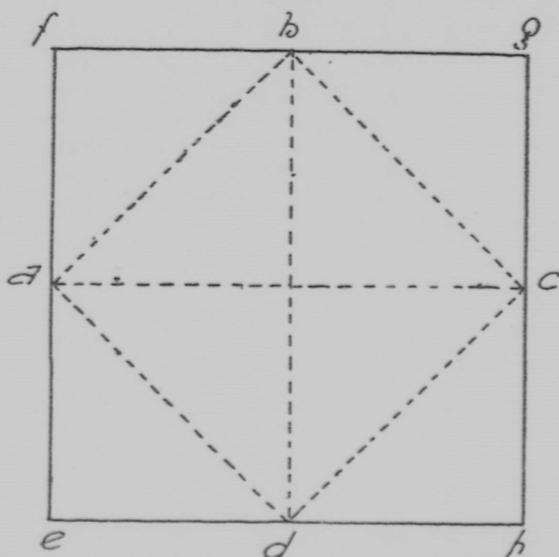
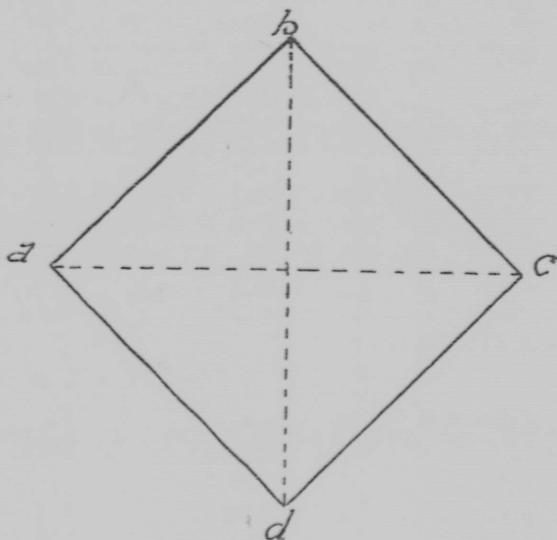


Fig. 1. Fenêtre avant l'agrandissement

Fig. 2. Après l'agrandissement.

La figure $A B C$ (Fig. 1) est un triangle rectangle isocèle dont l'hypoténuse $A C$ a 15 pouces. Ce triangle est la moitié du carré $A B C D$. Ce carré $A B C D$ a pour diagonale $A C$, hypoténuse du triangle $A B C$; cette hypoténuse (ou diagonale) est égale au côté carré $E F G H$ (fig. 2), qui est deux fois le carré $A B C D$ et quatre fois le triangle $A B C$. La fenêtre, dont la surface a doublée, n'est ni plus haute ni plus large qu'avant.

21. Que coûtera le pavage d'un passage de 47 pieds 6 pouces de longueur sur 9 pieds 6 pouces de largeur à raison de \$3.60 la verge carrée?

Solution.— $47.5 \times 9.5 = 451.25$ surface en pieds.

$(\$3.60 \times 451.25) \div 9 = \$0.40 \times 451.25 = \$180.50$. *Rép.*

22. Trouvez le carré d'un côté dont la surface est égale à la somme des surfaces de deux autres carrés dont les côtés ont 28 et 45 pieds de longueur.

Solution.— $28^2 = 784$; $45^2 = 2025$.

Les surfaces des deux autres carrés = $784 + 2025 = 2809$.

Il faut trouver le côté d'un carré dont la surface = 2809.

La racine carrée de 2809 = 53

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

THE MONKEY DETECTIVE

Part I

A native of Madras had occasion to go to Calcutta on some business ; and he took with him a large sum of money, and some valuable jewels. A monkey, of which he was very fond, also travelled with him. Some thieves, who had heard of the journey, formed a plot to attack and to rob him ; and on a lonely part of the road they caught him, murdered him, and stripped him of his valuables. Then they threw the body into a dry well covered it over with leaves, and went away. All this time the monkey had been watching them from the top of the tree, up which he had climbed for safety.

Part II

When the murderers were out of sight, the monkey went to the magistrate's house, about a mile off, and by crying and moaning, pointing, and leading the way, at length induced the magistrate to follow him to the well. The magistrate had brought some men with him, and one of them was let down with ropes into the well, where the body of the murdered man was found. The monkey then took to the bazaars, and as soon as he saw one of the murderers, he ran at him and bit him in the leg, and would not let him go until the magistrate's servants came and seized the man. In this way all the murderers were detected by the monkey, and caught one after another.

- OUTLINE.—1. A merchant travels to Calcutta.
 2. A monkey goes with him.
 3. The merchant is robbed and murdered.
 4. The robbers throw his body into a dry well.
 5. The monkey had been watching them from a tree.

Part II

- OUTLINE.—1. The monkey goes to the magistrate's house, and induces him to come to the well.
 2. The magistrate finds the body there.
 3. The monkey takes the magistrate to a bazaar and there sees one of the murderers.
 4. All the murderers are detected by the monkey.

Erratum

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

A la douzième ligne de la page 145 de la dernière livraison, remplacer le nom de Mlle Alice Rocheleau par celui de Mlle M.-Lse Jacob. Cette dernière a obtenu, avec distinction, le diplôme d'école modèle.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

La messe de minuit

Vous souvient-il de ce beau temps, chers lecteurs, où nous attendions avec impatience l'époque aimée de la grande fête de Noël ? Oh ! comme nous étions heureux la veille de ce jour béni. Tous nous avions hâte d'arriver au soir afin de pouvoir assister à la *messe de minuit*.

Vers les onze heures, nous étions debout sans que personne fût à la peine de nous éveiller. Je me rappelle ces messes de minuit d'autrefois comme on se souvient des événements de la veille. Il est onze heures du soir : dehors, les étoiles brillent avec éclat au firmament, à travers le froid de la nuit ; de longues files de *carrioles* se dirigent avec vitesse vers l'église du village, au son joyeux des clochettes qui ornent les attelages ; de nombreux piétons se rendent à la crèche du Divin Enfant ; dans le lointain, les cloches du vieux temple sonnent à toute volée ; il y a, contrairement à l'habitude, de la lumière à toutes les fenêtres des maisons.

Enfin, on entre dans la maison de Dieu, illuminée à profusion, ce soir-là. Le vénérable curé de la paroisse monte à l'autel, et le chœur entonne avec entrain : le *Ça, bergers, assemblons-nous*. A mesure que la messe avance, la joie s'accuse dans les vieux chants : *Nouvelle agréable, Il est né le divin enfant*. Lorsque l'*Adeste fideles* retentit, le sentiment religieux s'affirme. Puis la messe du *second ton*, si belle et si grave, va son train. Vers la fin de l'office, des chants d'allégresse s'élèvent :

Les anges dans nos campagnes
Ont entonné l'hymne des cieus,
Et l'écho de nos montagnes
Redit ce chant mélodieux :
« Gloria in excelsis Deo ! »

Au moment le plus solennel de la cérémonie, *la meilleure voix* de la paroisse redit l'admirable

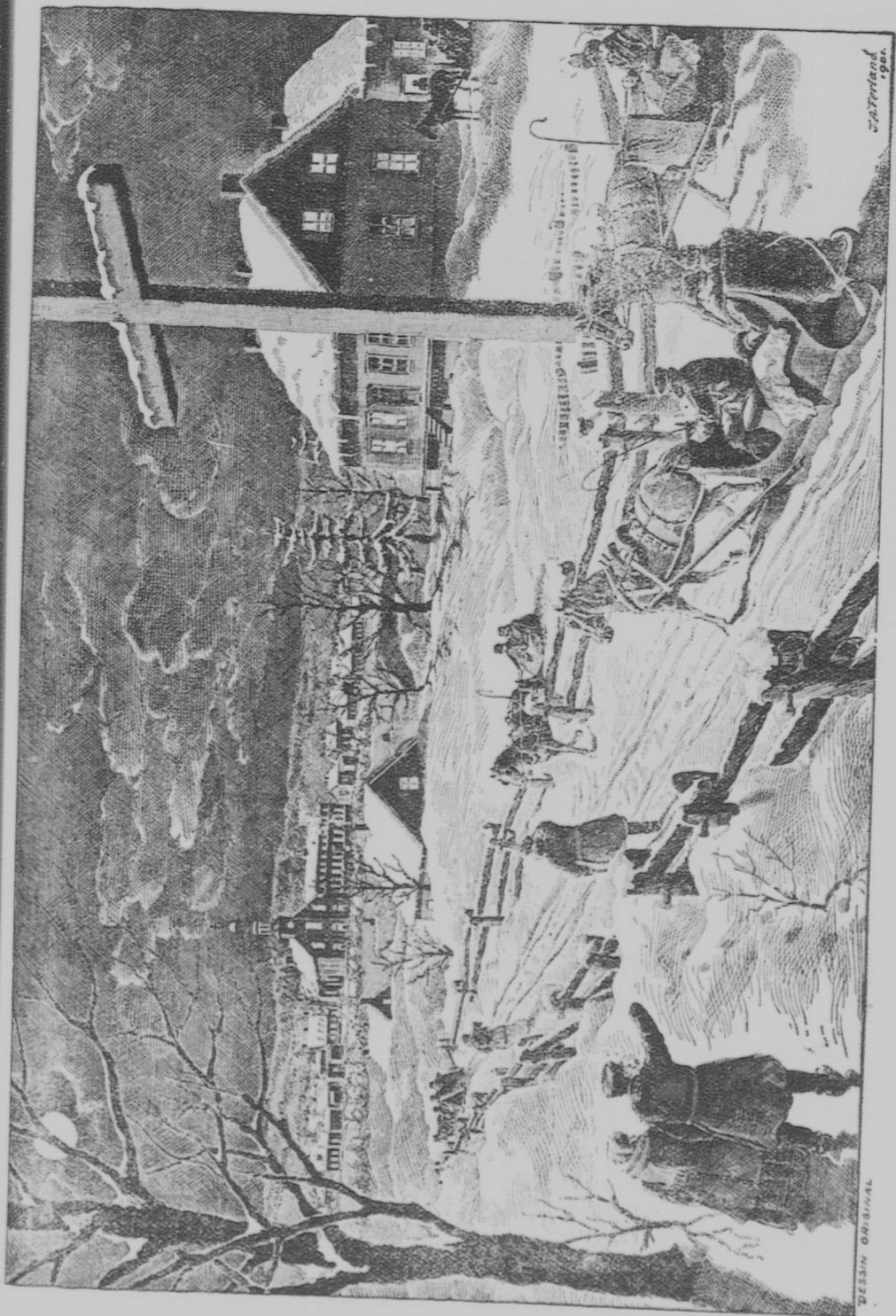
Minuit ! Chrétiens, c'est l'heure solennelle
Où l'Homme-Dieu descendit parmi nous.
Noël ! Noël ! Chantons le Rédempteur.

Après avoir entendu *la messe de l'aurore*, chacun s'en retourne *réveillonner* à la maison, où le poêle à *deux ponts* ronfle gaillardement son attisée de bois-fanc.

Doux souvenirs des Noël d'autrefois, comme on vous évoque avec bonheur et attendrissement !

Pour Rome

S. G. Mgr Bégin s'est embarqué pour l'Europe le 25 novembre dernier. Mgr l'Archevêque a entrepris ce voyage dans l'intérêt de sa santé. Sa Grandeur, qui est accompagnée de Mgr Rouleau, Principal de l'École normale Laval, se rendra à Rome pour présenter ses hommages à Sa Sainteté Pie X.



DESSIN ORIGINAL

J. P. Ferrière
1890

La Messe de Minuit à la campagne.

La nuit de Noël au village

La neige est sur la terre et l'étoile au ciel bleu.
Partez, pieux enfants de nos vieilles campagnes,
Avec vos fils nombreux et vos chères compagnes ;
Sur les chemins durcis, marchez vers le Saint-Lieu.

Le Saint-Lieu tout brillant d'une lumière vive,
Où des cierges l'odeur se mêle dans les airs
A l'arome âcre et sain des jeunes sapins verts,
Frais décors de la Crèche et touchante et naïve.

Sans craindre de la nuit et du froid les dangers,
Malgré le vent du nord qui soulève la neige,
Plein de foi, plein d'ardeur, allez, joyeux cortège,
Comme à la voix de l'ange autrefois les bergers.

Ah ! puissiez-vous garder ce bonheur qu'on envie,
Cette paix que jamais le monde ne donna,
Car bien des exilés, que le sort entraîna
Loin de vous, donneraient la moitié de leur vie

Pour marcher cette nuit sur ces chemins neigeux,
Entourés comme vous de leur famille entière ;
Pour s'unir devant Dieu dans la même prière
Et trouver dans ce monde un avant-goût des cieux !

MADAME DUVAL-THIBAULT.

NOTES SCOLAIRES

—Le 27 novembre, séance littéraire et musicale à l'École normale de Chicoutimi, à l'occasion de la visite du Surintendant de l'Instruction publique.

Dans la livraison de janvier, nous reparlerons de cette brillante fête scolaire.

—Nicolet aura bientôt son École normale. C'est la bonne nouvelle qu'annonçait *Le Soleil* de Québec du 26 novembre, à la suite d'une entrevue de S. G. Mgr Brunault avec l'honorable M. Gouin, premier ministre.

—Le 26 novembre, réception par M. le Premier Ministre de Québec d'une délégation d'institutrices de Québec demandant une nouvelle prime annuelle de \$10 pour toute institutrice qui enseigne depuis dix ans et une rente viagère de \$25 pour toute institutrice admise à sa retraite.

Les institutrices de Montréal avaient adhéré par lettre au mémoire des institutrices de Québec.

Les institutrices sont très confiantes dans le résultat de leur démarche.

A NOS CORRESPONDANTS

En janvier, nous disposerons des correspondances reçues depuis quelque temps.

BIBLIOGRAPHIE

NOËLS ANCIENS DE LA NOUVELLE-FRANCE, par Ernest Myrand, Québec, Typ. La-flamme & Proulx.

La deuxième édition de ce précieux ouvrage canadien vient de paraître. C'est un très joli volume de 323 pages avec préface par M. Charles ab der Halden, un écrivain français de grand talent qui porte un intérêt tout particulier à notre littérature. Le volume renferme vingt-trois mélodies, dont dix sont des accompagnements pour pianos ou orgue. Une couverture très artistique, due au talent d'un jeune peintre canadien, M. E. Lemoine, donne aux *Noëls anciens* un cachet tout à fait national. Ce dessin représente une nuit de Noël dans une rue du vieux Québec, avec la Basilique dans le fond de la scène.

Le livre de M. Myrand est non seulement superbe d'apparence, mais ce qui vaut mieux, il est d'une lecture captivante. Certaines pages des *Noëls Anciens de la Nouvelle-France* nous attendrissent jusqu'au fond de l'âme.

Ah ! combien M. Myrand a eu raison de choisir comme épigraphe ces jolis vers de Musset :

*Et rien n'est meilleur que d'entendre
Air doux et tendre
Jadis aimé !*

Oui, nous le disons en toute sincérité, rien ne saurait être plus agréable au cœur d'un Canadien que la lecture des *Noëls Anciens*. C'est que M. Myrand, dans son œuvre tout à la fois religieuse et nationale, transporte ses lecteurs aux premiers âges de la colonie canadienne et nous fait entendre les vieux Noël's tels que les chantaient nos pères. Il nous démontre, de plus, que plusieurs de ces chants aimés ont été conservés, et qu'au vingtième comme au dix-septième siècle, ce sont les mêmes cantiques pieux qui retentissent dans la nuit du vingt-cinq décembre sous les voûtes de nos églises canadiennes-françaises.

M. Halden, dans la préface des *Noëls Anciens*, dit avec infiniment de délicatesse :

« On demandait à Gérin-Lajoie ce qu'il pensait des *Chansons populaires* de M. Ernest Gagnon :

« Si l'on m'exilait, répondit l'auteur du *Canadien errant*, et qu'en partant l'on ne me permit d'emporter avec moi qu'un seul livre, je choisirais celui-là. Je n'en connais pas d'autre qui me rappellerait mieux mon pays. »

« Peut-être aujourd'hui Gérin-Lajoie demanderait-il la permission d'emporter deux livres de souvenir : le classique ouvrage de M. Ernest Gagnon et les *Noëls Anciens de la Nouvelle-France*. »

Ces quelques lignes de M. Halden renferment le meilleur éloge que l'on puisse faire du livre de M. Myrand.

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement, par l'entremise du Secrétaire de la Province, M. Roy, a acheté plusieurs centaines de *Noëls Anciens*, qui seront distribués dans nos écoles. Nous souhaitons que les commissions scolaires imitent un tel exemple.

UNE FLEUR MYSTIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE : *Vie de la Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin* (1632-1668)—Par le R. P. L. Hudon, S. J.—Imprimerie du *Messager Canadien*, Montréal.

La Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin est une émule des Marie de l'Incarnation, des Marguerite Bourgeoys, des Jeanne LeBer et des d'Youville. « En tirant de l'oubli cette perle cachée, en faisant briller à nos yeux ce lys éclatant et parfumé, cette « fleur mystique » qui s'est épanouie dans la solitude du cloître, Dieu sait quelles pures et nobles vocations vous aurez aidé à susciter parmi nos jeunes filles canadiennes ! »

C'est en ces termes heureux que Mgr l'Archevêque de Québec s'adresse à l'auteur, le R. P. Hudon. Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'*Une Fleur mystique de la Nouvelle-France* est autant une œuvre historique qu'une œuvre pieuse. Le P. Hudon, dans un style des plus agréables, nous dit ce que fut le berceau de notre nationalité, berceau préparé par l'Eglise et entouré par elle de soins aussi délicats qu'éclairés.

La vie de cette merveilleuse hospitalière que fut Marie-Catherine de Saint-Augustin, constitue une des pages les plus édifiantes de l'histoire du Canada sous la domination française.

Nous souhaitons au superbe volume du R. P. Hudon tout le succès qu'il mérite. Cet ouvrage est en vente à la *Propagande du Livre*, Québec.

SOLUTION DES EXERCICES DU COURS SUPÉRIEUR D'ARITHMÉTIQUE des Frères des Écoles chrétiennes. Montréal, 44, rue Coté. Un fort volume de 587 pages renfermant non seulement la solution des Exercices de l'excellente Arithmétique des Frères, mais en plus la solution de tous les problèmes donnés aux examens du Bureau Central des Examineurs depuis 1900.

C'est un ouvrage de grand mérite que nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs.

C.-J. M.

NOS GRANDES FIGURES HISTORIQUES

Nous ne saurions trop féliciter la maison Cadieux & Dérome, de Montréal, pour la publication de leur *Galerie historique*, qui contribuera certainement à rendre l'enseignement de l'histoire du Canada attrayant. Tous les portraits sont admirablement bien réussis. La série comprend tous les personnages canadiens importants, de Jacques Cartier au cardinal Taschereau.

Nous exprimons le vœu ardent que les maisons d'éducation et les commissions scolaires décorent les murs des classes avec la *Galerie* nationale de la librairie Cadieux & Dérome.

Nous recommandons particulièrement la série populaire, portraits demi-ton, format 9 pouces par 12. Prix : 10 cts la copie.

On peut aussi se procurer de belles copies photographiques sur papier mat : 11 x 14 : \$1.00 ; 19 x 25 : \$2.50.

S'adresser à la Cie Cadieux & Dérome, 18 et 20 Ouest, rue Notre-Dame, Montréal

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE

Nos lecteurs se réjouiront d'apprendre que M. l'abbé C. Roy se propose de publier en manuel, en le remaniant et le complétant, le très intéressant historique de la *Littérature canadienne* publié dans notre revue il y a à peine deux ans.

Nous remercions d'avance M. Roy, au nom du personnel enseignant, pour les services que son manuel rendra à tous ceux qui croient, et ils sont nombreux, que la littérature canadienne-française doit trouver place dans les examens du brevet à côté des littératures étrangères.

 PETITE REVUE

Tous les évêques de la province de Québec, en novembre dernier, ont adressé au Souverain Pontife, une adhésion collective au récent décret *Lamentabili* sur le Modernisme.

« Sous le couvert d'une philosophie relativiste et évolutionniste, disent nos NN. SS. les Evêques, qui donne place à toutes les opinions et consacre toutes les aberrations, on s'est attaqué à la notion fondamentale de la foi. On a nié son immutabilité; on a fait des dogmes chrétiens un produit variable de l'effort subjectif de la conscience toujours en travail de nouvelles conceptions scientifiques et religieuses. »

Les modernistes en étaient rendus à ne plus respecter les divines Ecritures. Pie X, avec un jugement incomparable et une autorité incontestée, a su démasquer l'erreur en temps opportun.

L'Enseignement Primaire souscrit humblement, mais entièrement, au décret *Lamentabili Sane Exitu*.

Nous apprenons avec plaisir que la Commission scolaire de Québec a porté le minimum du salaire de ses instituteurs à \$700 et celui des institutrices à \$175. Cette commission scolaire mérite les éloges des amis de l'Education.

« Je ne crois pas qu'on devrait battre un enfant sur la peau ni même le battre du tout », a dit le juge Choquette, en rendant son jugement dans l'affaire d'un jeune Borgan, élève d'une école protestante de Montréal, et le sentiment exprimé par l'honorable juge est partagé par plusieurs.

A moins qu'il ne s'agisse de cas très grave, on ne bat jamais un enfant. *Les Règlements du Comité catholique* de la P. Q. sont très sages à ce sujet. Voir le *Manuel de l'Instituteur catholique*, page 17, Sec. III, 14e.

A l'instar du gouvernement maçonnique de la France, le président des Etats-Unis a fait supprimer sur les monnaies américaines l'antique et chrétienne devise : *In God we trust*. Tout s'explique quand on sait que M. Roosevelt est franc-maçon.

Hélas ! en s'attaquant ainsi à l'infinie Majesté de Dieu, que les Grands de la terre sont petits !

Encore le nom de Dieu !

Cette fois, c'est la commission scolaire de New-York qui vient de donner, « l'ordre qu'aucun hymne ou chant mentionnant le nom du Christ ou de Noël ne soit chanté à l'avenir dans les écoles publiques de New-York. »

Un journal de Montréal nous donne la clef de l'énigme : L'année dernière, des Juifs-Américains s'étaient plaints que la fête de Noël était célébrée dans les écoles de New-York, comme si ces écoles étaient essentiellement *sectarian*. »

Et voilà ! C'est la juiverie, émule de la maçonnerie, qui est l'instigatrice de cette mesquine guerre au nom de Jésus. On voit plus que jamais le danger qu'offre aux enfants catholiques les écoles publiques des États-Unis.

Le parti de l'ordre a fini par triompher en Russie. Les élections pour la troisième Douma (chambre des députés) viennent de se terminer par la victoire des éléments modérés et tout fait espérer que l'ordre règnera bientôt dans l'immense empire russe.

Grâce à l'initiative d'un économiste distingué, M. Alphonse Desjardins, des *Caisse d'Épargne scolaires* ont été établies à Lévis et dans les écoles de la paroisse de Saint-Bonaventure.

Association des Institutrices

La prochaine assemblée générale des institutrices catholiques de la province de Québec (section de Montréal) aura lieu vendredi, 3 janvier 1908, à 2 hrs, dans la salle de l'École Montcalm.

Toutes les institutrices faisant partie ou non de l'Association, sont cordialement invitées à y assister.

Monsieur l'abbé Perrier, visiteur-général des écoles et chapelain de l'Association, donnera une intéressante conférence sur le système scolaire en Europe. Madame Gérin-Lajoie parlera ensuite de l'œuvre de la Fédération nationale, et Madame McKay-Wolff traitera de « l'enseignement de l'anglais aux enfants dont la langue maternelle est l'anglais ».

D'autres sujets d'un intérêt général y seront aussi discutés.

Nous espérons donc qu'un grand nombre d'institutrices se feront un plaisir et un devoir de se rendre, le 3 janvier prochain, à l'École Montcalm, rue de Montigny, No 408.

LA SECRETAIRE.

Fin d'année

Ecoutez la voix de la cloche
Que l'on entend au loin tinter !
Elle dit : « Une année approche,
Préparez-vous à la fêter. »

Nouveaux collaborateurs

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que de distingués collaborateurs nous ont offert leur concours. C'est d'abord M. Chs. ab der Halden, professeur à l'École normale de Lyon, écrivain distingué, bien connu par ses études sur notre littérature. M. Halden nous fera connaître les réformes pédagogiques et les transformations des méthodes d'enseignement en France, depuis quelques années.

Puis c'est un instituteur congréganiste dont la science et le talent ne sont surpassés que par l'humilité et le dévouement. *Le secret de la science* sera des plus agréablement indiqué au personnel enseignant par notre éminent confrère religieux.

Une revue utile

Le Bulletin du Parler français au Canada s'occupe spécialement à promouvoir les intérêts de la langue française au Canada. C'est une revue intéressante à lire et des plus instructives ; elle convient tout spécialement au personnel enseignant. Conditions d'abonnement : Canada et Etats-Unis, \$1.00 ; Union postale, 8 francs ; réduction de moitié aux élèves des collèges et des couvents du Canada.

Adresse : *Le Bulletin du Parler Français*, B. de P., casier No 221, Québec.

Un manuel canadien apprécié en France

C'est dans les termes suivants que l'auteur des *Nouvelles Etudes sur la littérature canadienne* apprécie le *Manuel de droit civique* publié naguère par le directeur de *L'Enseignement Primaire* : « A qui voudrait des renseignements élémentaires sur le droit public canadien, nous ne pouvons mieux faire que d'indiquer le livre si lumineux et si précis de M. Magnan : *Manuel de droit civique : Notre Constitution et nos Institutions*, etc., qui, dans sa simplicité est un modèle du genre. »

AVIS

Les abonnés retardataires sont priés de nous adresser le prix de leur souscription ici à Noël. Ne pas oublier que l'abonnement est payable d'avance. Nous rappelons que seules les écoles sous le contrôle des commissaires (*une copie* par école) ont droit de recevoir gratuitement la revue, grâce à la générosité du Gouvernement provincial.

ENTRE FRÈRE ET SŒUR

Odile se fâche parce que son frère Lucien l'a appelée familièrement « ma petite fouine ».

—Je ne veux pas que tu me donnes des noms de bêtes !

—C'est entendu, je ne te donnerai plus de ces vilains noms ; et pour te consoler, voilà une praline. Tiens, *croque Odile*.

LIBRAIRIE CLASSIQUE

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS,
177, rue St-Joseph, Québec.

Comme toujours cette importante maison est au premier rang pour le grand choix des LIVRES CLASSIQUES et le MATÉRIEL SCOLAIRE. Les municipalités, collèges, couvents, instituteurs, institutrices, sont toujours assurés de trouver à cet important établissement, ce dont ils ont besoin : et un ESCOMPTE spécial leur est accordé.

Vu qu'il y a un changement considérable cette année dans le prix des CLASSIQUES en général, La Cie J.-A. Langlais & Fils toujours de l'avant, vient de publier un nouveau catalogue d'une soixantaine de pages pour l'utilité de ses nombreux clients : demandez-le, il vous sera adressé gratuitement. Ce catalogue sera suivi dans le cours de l'année d'un autre beaucoup plus complet, et avis de sa publication sera donné dans *L'Enseignement Primaire*.

La Cie J.-A. Langlais & Fils a beaucoup de SPÉCIALITÉS, entre autres, elle édite un grand nombre de livres classiques nouveaux. Pour l'ouverture des classes, elle offre les trois nouveaux livres suivants :

INSTRUCTION CIVIQUE.—Nouvelle édition de *l'Organisation Politique et Administrative*, par C.-J. Magnan. Manuel conforme au nouveau programme d'études pour les écoles catholiques de la Province. Prix, 30 cts.

MANUEL PRATIQUE d'hygiène — Anatomie et physiologie, par le Dr Paradis : ouvrage rédigé en trois cours, pour les diplômes élémentaire, modèle et académique. OUVRAGE APPROUVÉ par le Conseil de l'Instruction publique. Prix, 30 cts.

ALGÈBRE.—Notes sur la composition des facteurs en produits, sur la décomposition des expressions algébriques en facteurs et sur la discussion des problèmes du premier degré, par A. Fyen, I. C., professeur de mathématiques à l'École Centrale de préparation et d'arpentage de Québec. Prix, 35 cts.

LA CIE LANGLAIS rappelle à ses nombreux clients, pour l'ouverture des classes, les nouveaux livres qu'elle a édités dans le cours de l'année scolaire 1906-07, et qui ont été accueillis avec succès, surtout par les candidats aux diplômes. Ces livres sont :

Connaissances Usuelles, par N. Tremblay ;

L'Analyse Grammaticale et *L'Analyse Logique*, par C. J. Magnan ;

Hygiène, par le Dr Paradis.

BANCS D'ÉCOLES.—La vente cette année a obtenu un succès sans précédent. Nos prix sont modérés et nos meubles sont d'un fini parfait, tout en combinant la beauté, la force et le confort.

JOURNAL D'APPEL.—Le seul approuvé est celui de *J. N. Miller*. Exigez qu'on vous le donne, lorsque vous le demandez.

CARTES GÉOGRAPHIQUES et Globes terrestres. Tableaux noirs, comme toujours, le plus grand choix aux meilleurs prix.

ÉCRITURE.—Calligraphie canadienne, écriture penchée à droite.

ABÉCÉ.—Nouvelle méthode de lecture par l'image, par N. Tremblay : Premier livre, 5cts ; Deuxième livre, 10cts.

TABLEAUX DE LECTURE, par B. Lippens. Deux magnifiques tableaux de 36 pouces par 24. Prix : \$1.00 les deux tableaux.

CODE CATHOLIQUE ou *Commentaires du catéchisme de Québec*, par l'abbé D. Gosselin.

S'adresser à P. GAUVREAU, 122, Côte la Montagne, Québec.

N. B.—Le 20e mille est en circulation.